Nations Unies S/PV.8083



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8083e séance

Jeudi 2 novembre 2017, à 10 heures
New York

Président :	M. Amendola	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Zagaynov
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	Mme Schoulgin-Nyoni
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

17-35986 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Expression de sympathie à la suite de l'attentat terroriste commis à New York

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je condamne dans les termes les plus fermes l'attentat terroriste lâche et ignoble perpétré à New York, ville hôte du Siège de l'Organisation des Nations Unies, attentat qui a pris pour cible des civils innocents. Les membres du Conseil de sécurité présentent leurs condoléances les plus sincères aux familles des victimes et aux peuples et aux Gouvernements des États-Unis d'Amérique, de l'Argentine et de la Belgique. J'invite les membres du Conseil à se lever pour observer une minute de silence en hommage aux victimes.

Les membres du Conseil observent une minute de silence.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. François Delattre, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois d'octobre. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Delattre et à sa délégation pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Grandi.

M. Grandi (*parle en anglais*) : Il y a quelques semaines, je me trouvais au Bangladesh, à la frontière avec le Myanmar, où j'ai été le témoin de l'exode de réfugiés le plus rapide jamais observé depuis les mouvements massifs de population survenus au milieu des années 90. C'était une illustration saisissante de ce qui se produit lorsque les causes profondes du conflit et de la violence ne sont pas traitées, et lorsque la relation entre un État et une partie de sa population se désintègre. Il en résulte une tragédie humaine d'une ampleur dramatique.

De par le monde, les pays limitrophes de zones de crise ont du mal à absorber les chocs sociaux, économiques et politiques que représentent les mouvements de réfugiés à grande échelle, tandis que les répercussions plus larges de conflits non réglés se font ressentir dans toutes les régions concernées, et même au-delà. Protéger les réfugiés est une obligation contraignante, reflet de principes fondamentaux et de valeurs partagées, mais c'est aussi une contribution à la stabilité régionale et mondiale. C'est pourquoi je sais gré au Conseil et à la présidence italienne de me donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui.

C'est en janvier 2009 que mon prédécesseur a présenté pour la dernière fois un exposé détaillé au Conseil de sécurité en sa qualité de Haut-Commissaire pour les réfugiés (voir S/PV. 6062). Durant cet séance d'information, il a dit craindre que nous étions sur le point de connaître une période de crises de plus en plus graves et de plus en plus imbriquées. Près de neuf ans plus tard, cette sombre perspective est devenue une dure réalité. Le nombre de personnes déplacées de force dans le monde avoisine les 66 millions, contre 42 millions en 2009. Ce chiffre inclut 17,2 millions de réfugiés placés sous la responsabilité du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ce qui représente une augmentation de 70 % depuis 2009.

Une succession de nouvelles crises de grande ampleur a provoqué des déplacements massifs dans presque toutes les régions. Le conflit cataclysmique en Syrie a forcé 11 millions de personnes à quitter leurs foyers. La Syrie et l'Iraq représentent aujourd'hui un quart de toutes les personnes déplacées de force dans le monde. De nouvelles crises ont éclaté en Libye, au Mali, en Ukraine, au Yémen et dans le bassin du lac Tchad. Nombre d'entre elles se déroulent dans des zones non gouvernées et sont alimentées par une combinaison variable de facteurs, tels que la pauvreté et le sous-développement, la dégradation de l'environnement, les inégalités et les persécutions. Dans le nord de l'Amérique

centrale, la violence des gangs est devenue l'une des principales causes de déplacement. Certaines situations qui semblaient s'être stabilisées et dans lesquelles on avait même vu des mouvements de rapatriement volontaire, comme au Burundi, au Soudan du Sud et en République centrafricaine, se sont embrasées à nouveau, provoquant une fois encore des flux de réfugiés.

Dans le même temps, des crises de longue durée restent profondément enracinées. Les réfugiés ont commencé à fuir l'Afghanistan il y a près de 40 ans, mais plus de 2 millions sont toujours en Iran et au Pakistan. L'attentat terroriste perpétré à Mogadiscio le mois dernier est un triste rappel de l'instabilité qui règne en Somalie. Certains réfugiés somaliens sont bien rentrés et ont besoin d'aide, mais 800 000 vivent encore dans des camps ou des villes tentaculaires dans toute la région. Les jeunes afghans et somaliens s'aventurent de plus en plus loin dans le cadre de flux migratoires mixtes.

La forte augmentation des déplacements forcés reflète les faiblesses de la coopération internationale et la capacité qui va diminuant de prévenir, contenir et régler les conflits. Des intérêts concurrents sont défendus par le biais de guerres par procuration au lieu d'être réglés par la diplomatie et le dialogue. Des crises locales négligées s'intensifient et dépassent les frontières, leurs implications devenant transnationales. L'accent est mis sur les intérêts à court terme plutôt que sur la stabilité collective à long terme.

Sommes-nous donc devenus incapables de garantir la paix? Je pose la question ici au Conseil de sécurité, dont la raison d'être est de préserver la paix et la sécurité, parce que je vois au quotidien l'incidence directe de ces échecs sur la vie de dizaines de millions de personnes qui sont forcées d'abandonner leurs foyers sans aucune perspectives de retour, parfois pendant des générations. Lorsque je rencontre des réfugiés, la première question qu'ils me posent ne concerne pas la nourriture ou un abri, mais la paix et la sécurité, parce que ce sont la sécurité et la paix qui les convaincront de rentrer chez eux.

Les faiblesses de la solidarité internationale sapent également la protection de ceux qui fuient. De nombreux États accueillant des réfugiés, en particulier les États voisins de zones de conflit, gardent leurs frontières ouvertes et accueillent généreusement des milliers – parfois des millions – des réfugiés. Mais certains États – souvent les moins touchés par les flux de réfugiés, et souvent des pays riches – ont fermé leurs frontières, restreignent l'accès à l'asile et dissuadent les réfugiés de se rendre dans leur pays.

Le sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, qui s'est tenu l'année dernière, et la Déclaration de New York qui en est issue, préconisaient un réponse globale aux flux de réfugiés, allant au-delà de l'action humanitaire et menant à un pacte mondial sur les réfugiés. Depuis, des mesures importantes pour réaliser cette vision ont été prises par les États Membres, les organismes de développement, tels que la Banque mondiale, la société civile et le secteur privé. Nous faisons des progrès importants, mais nous ne pourrons apporter une réponse globale aux déplacements massifs d'aujourd'hui que par le biais d'une action permettant de rétablir la sécurité, régler les conflits et consolider la paix. Je voudrais appeler l'attention sur cinq domaines qui pourraient, selon moi, faire l'objet d'un travail du Conseil.

Le premier domaine est celui de la prévention. La prévention est possible. Des mesures décisives en janvier dernier ont contribué à résoudre une crise politique au Gambie et permis aux réfugiés de rentrer chez eux rapidement. Nous avons besoin de davantage d'efforts concertés de ce type. Une action rapide est essentielle pour lutter contre les causes des conflits et éviter une aggravation des crises de déplacement. Les déplacements, en revanche, sont le symptôme d'une crise nouvelle ou d'une crise qui empire.

On peut citer à titre d'exemple la République centrafricaine. Le conflit qui y a éclaté pour des motifs religieux a poussé une fois encore plus d'un million de personnes à quitter leurs foyers, et les déplacements internes ont augmenté de 50 % depuis le mois de janvier. J'appuie pleinement l'appel du Secrétaire général en faveur de nouveaux efforts de consolidation de la paix par le dialogue. Je soutiens également le rappel qu'il a adressé à la communauté internationale, à savoir qu'elle doit appuyer le courage et la résistance du peuple centrafricain.

La situation au Burundi exige également une attention renouvelée. On compte 420 000 réfugiés burundais dans la région. Le Gouvernement tanzanien a encouragé publiquement les retours, et le HCR travaille en étroite collaboration avec les deux gouvernements pour veiller à ce que ces retours soient volontaires et se fassent dans la sécurité et la dignité. Toutefois, en l'absence d'une action concertée pour renforcer la stabilité au Burundi, un nouveau conflit risque de se produire avec son cortège de déplacements internes et

de flux de réfugiés. Faire face aux crises de réfugiés en Afrique, de manière générale, continue d'être frustrant, car elles sont souvent provoquées par des conflits qui ne reçoivent pas suffisamment d'attention politique et sont rendues plus difficiles par un grave déficit de ressources.

Le deuxième domaine concerne le rôle critique des soldats de la paix. En République démocratique du Congo, comme dans d'autres pays, les opérations de maintien de la paix ont joué un rôle important pour ce qui est de renforcer la sécurité et de permettre aux personnes déplacées de reconstruire progressivement leur vie. Or, des conflits nouveaux et anciens ont une fois encore provoqué des déplacements de population. Plus de 100 000 réfugiés congolais ont fui au cours de la seule année écoulée, et le nombre de déplacés internes a augmenté à plus de 4 millions de personnes, ce qui représente une hausse de 50 % par rapport au nombre d'il y a tout juste deux ans. Face à l'explosion des déplacements, nous comptons sur la Mission pour jouer une fois encore un rôle important, par exemple en améliorant l'accès et en renforçant la sécurité dans les provinces du Kasaï, alors que nous intensifions les efforts humanitaires.

Dans d'autres opérations, comme au Soudan du Sud, au Darfour, au Mali et en République centrafricaine, les Casques bleus contribuent à la sécurité du personnel humanitaire et permettent d'améliorer l'accès, notamment grâce à des escortes de sécurité, la mise en place d'installations sanitaires et des évacuations. Nous devons préserver le caractère neutre et impartial de l'action humanitaire, mais ces exemples montrent qu'il est souvent nécessaire et, de fait, possible de travailler avec les missions de maintien de la paix en faisant fond sur nos forces afin de protéger les civils que nous avons tous pour mandat de servir. Il s'agit d'un point clef à examiner par le Conseil dans le cadre de ses débats sur les mandats des missions.

Un troisième domaine, qui est de plus en plus important, concerne la réponse à apporter aux mouvements migratoires complexes dans les situations fragiles et instables. Ces mouvements se produisent fréquemment dans les lieux où les institutions sont faibles ou inexistantes, et où l'extrémisme violent et les réseaux criminels ont pris racine. Le long de la route de la Méditerranée centrale menant en Europe, qui s'étend de l'Afrique subsaharienne à l'Italie en passant par la Libye, en particulier, les réfugiés et les migrants continuent d'être victimes d'exploitation et de violences graves. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, nous travaillons à la mise au point d'un ensemble complet de mesures de protection et de solutions dans les pays d'origine, de transit et d'asile, en nous attaquant aux causes de ces mouvements, en renforçant la capacité des pays à gérer les flux de réfugiés et de migrants, et en mettant au point des mécanismes de réinstallation et d'autres possibilités juridiques. Le manque de sécurité, en particulier en Libye, complique ces efforts, mais en coordination avec la Mission des Nations Unies dans ce pays, nous élargissons notre présence et faisons des progrès.

Parallèlement, une action collective forte est nécessaire pour lutter contre les terribles exactions commises par les trafiquants et pour identifier et traduire en justice ceux qui en sont responsables. Je salue les importantes initiatives déjà prises par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs, l'opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale et d'autres. Je voudrais demander au Conseil d'envisager également le recours aux sanctions à l'encontre de personnalités et d'entreprises dont on sait qu'elles se livrent à la traite.

Quatrièmement, la paix durable est essentielle pour régler la question des déplacements. Très peu de situations de déplacement survenues au cours de la décennie écoulée ont été définitivement réglées. La Côte d'Ivoire est un exemple. Une intervention politique rapide et résolue des acteurs régionaux a mis fin à une grave crise politique. Cela a permis à plus de 250 000 réfugiés et à un grand nombre de personnes déplacées de rentrer chez eux. Le cas de la Côte d'Ivoire est malheureusement une exception. Seulement 500 000 réfugiés au niveau mondial sont rentrés chez eux l'année dernière. Le processus de paix en Colombie donne lieu d'espérer, mais il ne s'est pas encore traduit par des solutions véritables pour les réfugiés et les personnes déplacées.

Au Myanmar, la sécurité et la promotion du respect des droits de l'homme et de l'état de droit dans l'État rakhine sont des conditions essentielles au retour des réfugiés. Il est absolument crucial de faire avancer le processus de naturalisation des Rohingya apatrides, de promouvoir la réconciliation communautaire et d'investir dans un développement sans exclusive qui bénéficiera à toutes les communautés. Les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine constituent une feuille de route reconnue à cet égard.

Il est crucial que l'ONU, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la communauté internationale

dans son ensemble déploient des efforts constructifs pour venir en aide aux deux pays. Le HCR se tient prêt à fournir un appui et à mobiliser ses compétences, notamment par l'entremise du groupe de travail conjoint mentionné dans le contexte de pourparlers bilatéraux entre le Bangladesh et le Myanmar. Nous estimons remplir une fonction cruciale en vue de garantir le respect des normes internationales, ainsi que des retours durables. Je sollicite l'appui du Conseil pour transmettre ce message aux États concernés.

Au Soudan du Sud, la promesse née de l'indépendance a malheureusement été gâchée. Un tiers de la population est déplacé et a été abandonné par les dirigeants politiques. Deux millions de réfugiés sud-soudanais se trouvent aujourd'hui en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Kenya, au Soudan et en Ouganda. Plus d'un demi-million de personnes sont arrivées rien que cette année. La pression exercée sur les pays d'accueil est énorme.

La situation des 2 millions de personnes déplacées au Soudan du Sud est également désespérée. Plus de 200 000 personnes s'entassent dans des sites de protection des civils surpeuplés, où les services fournis sont de mauvaise qualité. En collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, nous essayons de trouver des solutions de remplacement afin que les personnes déplacées puissent commencer à bâtir une existence plus stable. L'appui du Conseil de sécurité à ces efforts sera important, mais il est crucial de sortir de l'impasse politique.

L'annonce par l'Autorité intergouvernementale pour le développement de la tenue d'un forum de haut niveau pour la revitalisation est bienvenue. J'exhorte le Conseil à continuer d'insister sur la nécessité d'adopter des mesures sérieuses assorties d'échéances pour instaurer un cessez-le-feu que respecteront toutes les parties et favoriser la pleine mise en œuvre de l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Dans le cas contraire, je crains que l'action humanitaire n'atteigne bientôt sa limite et que le nombre de victimes n'augmente.

Enfin, et en liaison avec mon dernier point, la protection doit être maintenue durant la recherche de solutions, notamment en fournissant un appui aux pays hôtes. Je tiens à mentionner à cet égard les cas de l'Iraq et de la Syrie, où nous entrons dans une nouvelle phase complexe. En Iraq, en dépit des victoires militaires, de graves problèmes de protection, notamment de nouveaux déplacements, des évictions forcées et des attaques menées en représailles, doivent être réglés pour prévenir de nouveaux déplacements et favoriser les retours. Les investissements dans la sécurité sont pour le moment dominants, à juste titre. La consolidation de la paix, le relèvement et la stabilisation sont essentiels pour rassembler les communautés et garantir à une nation diverse un avenir exempt de conflits.

En Syrie, les civils restent les premières victimes d'affrontements militaires intenses en des points stratégiques clefs. Pendant ce temps, des cessez-le-feu fragiles et la prise de contrôle de certains territoires ont permis de rétablir un calme relatif dans certaines parties du pays. Même si de nouveaux déplacements d'une certaine importance se sont produits, un grand nombre de personnes déplacées et un nombre beaucoup moins élevé de réfugiés sont rentrés chez eux cette année, souvent dans des lieux dévastés par le conflit.

Des signes de résilience commencent à apparaître, et il importe de les entretenir, en particulier si l'on parvient en parallèle à faire avancer les efforts de désescalade dans le cadre des pourparlers d'Astana. Ceci dit, des obstacles importants continuent d'empêcher des retours durables, notamment les opérations militaires en cours, l'insécurité et d'autres risques en matière de protection; l'absence de statut légal ou de papiers d'identité; des problèmes de logement, d'accès à la terre et aux biens; la destruction des abris et des infrastructures; et l'absence de services et de moyens de subsistance.

La protection et l'appui internationaux fournis aux réfugiés syriens dans les pays voisins doivent être maintenus durant cette période incertaine. Pourtant, le financement des programmes de résilience et des programmes en faveur des réfugiés a diminué, et seulement 49 % des fonds nécessaires ont été reçus depuis le début de l'année. En conséquence, la situation des réfugiés syriens se détériore et les pressions qui les poussent à poursuivre leur parcours ne font que s'accentuer. Je prie les membres du Conseil, alors qu'ils examinent différentes options, en espérant que cela permettra de rétablir la paix en Syrie, de ne pas perdre de vue la nécessité de fournir un appui aux réfugiés et aux pays qui les accueillent. Nous devons résister aux appels pressants à des retours prématurés, car ils auraient un effet déstabilisateur dans ce contexte fragile. D'un autre côté, les retours volontaires et bénéficiant d'un appui – le moment venu – joueront un rôle essentiel dans le rétablissement d'une paix durable.

Je tiens à remercier le Conseil de sécurité des visites qu'il a organisées pour rencontrer des réfugiés, des personnes déplacées et d'autres communautés touchées par une crise. Je ne doute pas que les personnes présentes conviendront avec moi que le fait d'entendre leurs voix est une expérience très émouvante, ainsi qu'un rappel puissant de la responsabilité qui nous incombe à tous de veiller à ce que ces populations soient protégées et leur situation réglée.

Alors que je m'adresse au Conseil, des millions d'enfants gravement traumatisés, dont la vie a été assombrie par les atrocités dont ils ont été témoins et qui sont privés d'éducation, sont face à un avenir incertain. Les femmes ont du mal à s'occuper seules de leurs enfants, dans des abris de fortune où il est presque impossible de s'isoler, leurs partenaires morts ou disparus. Les personnes âgées voient leur vie approcher de son terme dans un pays qui n'est pas le leur. Des milliers de personnes sont bloquées aux frontières, frustrées et désorientées par un traitement arbitraire et déshumanisant et de nouveaux obstacles opposés à l'entrée, et elles portent les plaies profondes des persécutions qu'elles ont fuies et des mauvais traitements qu'elles ont subis en fuyant pour se mettre en sécurité.

La coopération internationale peut apporter des changements véritables dans leur vie. Je suis déterminé à faire en sorte que le HCR joue son rôle, et je sais qu'il en va de même pour l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres partenaires humanitaires de confiance. Néanmoins, pour redonner espoir à des millions de personnes déracinées et éviter une répétition des flux massifs récents, il faudra en fin de compte trouver des solutions politiques. De même que les populations déracinées, nous comptons sur le Conseil pour aider à fournir ces solutions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grandi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, condamner fermement l'attaque terroriste survenue à New York et exprimer ma solidarité avec les États-Unis.

Étant donné qu'il s'agit de la première séance du mois, je voudrais féliciter l'Italie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et lui promettre l'appui sans réserve de ma délégation. Je tiens également à exprimer notre reconnaissance à la France pour sa très fructueuse présidence le mois dernier, et en particulier pour avoir pris l'initiative fort opportune de donner un coup de projecteur sur les problèmes de sécurité et autres difficultés qui y sont liées rencontrés par les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel.

Nous remercions la présidence italienne d'avoir organisé cette importante séance d'information sur la question des réfugiés, qui est devenue un des défis les plus pressants de notre époque. Nous nous félicitons grandement de la présence du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi, et le remercions de son exposé sur les défis et la voie à suivre en matière de protection internationale des réfugiés et des autres personnes déplacées de force. Nous apprécions à sa juste valeur le travail qu'il a accompli depuis que lui a été confiée la lourde responsabilité de diriger cet organisme d'autant plus indispensable que le défi a désormais pris une ampleur gigantesque.

Les chiffres sans précédent concernant les déplacements forcés dans le monde, dont le nombre dépasse aujourd'hui celui des personnes déplacées de force pendant la Seconde Guerre mondiale, sont de fait très alarmants. Ce qui est encore plus inquiétant, c'est qu'aucune tendance encourageante ne se profile à l'horizon, ni en ce qui concerne les circonstances qui entraînent ces déplacements, ni en ce qui concerne la réponse apportée au niveau mondial pour relever le défi.

Le nombre de personnes déplacées de force en Afrique continue d'augmenter, principalement en raison des conflits, des persécutions et de l'absence de solutions durables. Les missions du Conseil de sécurité dans le bassin du lac Tchad et dans la région du Sahel nous ont sans aucun doute aidés à mieux comprendre l'immensité de la tâche. Dans notre sous-région, qui compte près d'1 million de réfugiés et 1,5 million de personnes déplacées, la Somalie reste le pays qui connaît une des situations de déplacement les plus longues dans le monde.

Pendant ce temps, en raison du conflit en cours au Soudan du Sud voisin, l'Éthiopie, ainsi que d'autres pays voisins, reçoit un grand nombre de réfugiés sud-soudanais. Ce récent afflux de réfugiés et de personnes déplacées pose des difficultés sans précédent, et le fardeau qui pèse sur les pays qui accueillent beaucoup

de réfugiés ne cesse de s'alourdir, un fait qui est souvent négligé. Il faut reconnaître que le partage de la charge est loin d'être équitable – je suis plus ou moins en train de répéter ici ce que le Haut-Commissaire a déjà souligné. Je suis également d'accord avec ce qu'il a dit sur la nécessité de régler rapidement le problème politique au Soudan du Sud.

La question du partage de la charge et du renforcement de la coopération dans la recherche d'une protection internationale et d'une solution durable, à savoir l'intégration sur place, la réinstallation, le rapatriement librement consenti et la réinsertion des réfugiés, est plus urgente que jamais. Les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés, comme le mien, continuent d'ouvrir leurs frontières aux réfugiés et de leur fournir une protection internationale grâce à des possibilités d'emploi, des politiques « hors camp » et des plans d'appui à l'autonomie. Cela est également conforme à l'engagement que nous avons pris au Sommet des dirigeants sur le Pacte mondial des Nations Unies en 2016. Toutefois, nous continuons de nous heurter à de graves difficultés dans le financement des programmes d'aide aux réfugiés – par exemple, le plan d'intervention de l'Éthiopie pour les réfugiés pour l'année 2017 accuse un déficit de financement de 75 %, ce qui aura des incidences sur l'intégrité de l'aide humanitaire, et ce qui a jusqu'ici abouti à une diminution de 19 % des denrées alimentaires distribuées.

Même si nous saluons la générosité des pays qui proposent une réinstallation aux réfugiés, ce qui demeure indispensable en termes de partage de la charge avec les pays qui accueillent beaucoup de réfugiés, le nombre de possibilités de réinstallation reste minime. Ainsi, en raison des difficultés de financement des plans d'intervention pour les réfugiés dans ces pays et des possibilités de réinstallation limitées au niveau mondial, le rapatriement librement consenti et la réintégration des réfugiés restent la solution privilégiée dans la plupart des situations de réfugiés.

Nous pensons qu'il est important de créer des conditions favorables au rapatriement librement consenti et durable des réfugiés dans leurs pays d'origine, et de garantir la sûreté et la sécurité des rapatriés. À cet égard, il est absolument impératif de s'attaquer aux causes profondes de certaines des situations de réfugiés prolongées, et de faciliter ainsi les conditions pour le rapatriement et le retour librement consentis, ainsi que la réinsertion des réfugiés. Cela ne fait que souligner la nécessité de trouver des solutions politiques durables aux conflits, de manière à veiller en premier lieu à ce que les habitants ne soient pas obligés de fuir leur pays d'origine pour trouver la sécurité, en raison des conflits, du terrorisme et de l'extrémisme violent.

En outre, les pays qui sortent d'un conflit ont indiscutablement besoin de l'appui soutenu de la communauté internationale; par exemple, les rapports du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés publiés pour la présente session de l'Assemblée générale indiquent qu'en 2016, environ 34 000 réfugiés somaliens ont regagné la Somalie, alors que la fragilité, l'instabilité et l'insécurité du pays continuent de limiter sa capacité de réintégration et d'empêcher d'autres rapatriements librement consentis.

À notre avis, le rapatriement librement consenti des réfugiés somaliens ne sera durable que si la communauté internationale continue d'aider notamment le Gouvernement fédéral somalien à maintenir la paix et la sécurité dans le pays et à lutter contre les Chabab. C'est indispensable pour créer les conditions propices au retour et à la réintégration des réfugiés somaliens en Somalie.

En fin de compte, il n'y a pas de meilleure approche que celle qui consiste à prévenir les conflits, ainsi qu'à pérenniser la paix et à s'attaquer aux causes profondes des problèmes, afin de veiller à ce que des progrès véritables soient accomplis pour remédier à l'épineux problème des réfugiés et du déplacement des populations en général. Le Haut-Commissaire a raison de souligner cet aspect du problème auquel nous sommes confrontés et de mettre accent sur la prévention. Bien entendu, aucun progrès réel ne peut être accompli lorsque la question est politisée, comme cela arrive souvent. Notre région n'en a d'ailleurs pas totalement été à l'abri, ce qui ne fait que compliquer la tâche. Une partie de la solution réside dans le maintien de l'unité du Conseil dans les efforts qu'il déploie pour traiter les questions liées au déplacement.

Je voudrais terminer mon propos en réaffirmant la volonté de l'Éthiopie de collaborer avec toutes les parties concernées pour s'attaquer à certaines des causes profondes des déplacements forcés dans notre sous-région, ainsi que de continuer à fournir une protection internationale aux réfugiés en Éthiopie et à maintenir une politique d'ouverture à l'égard des réfugiés.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je vous souhaite, Monsieur le Président, plein succès pour votre mois à la présidence du Conseil.

Je tiens également à remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Grandi, de ses convaincantes, mais inquiétantes, remarques de ce matin.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment crucial pour les déplacements dans le monde, alors que le nombre de personnes déplacées de force a atteint un niveau sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale et que, malheureusement, la tendance n'est qu'à la hausse. Aujourd'hui, je voudrais partager l'histoire d'une de ces 65 millions de personnes actuellement déplacées dans le monde. C'est l'histoire d'une mère originaire de l'État rakhine qui a été confrontée à la décision la plus difficile de sa vie : fuir vers l'inconnu ou devoir affronter les violences ravageant la province où elle a toujours vécu. Elle a dit à un journaliste le mois dernier

> « Nous étions heureux, mais maintenant c'est le chaos; ils tuent les gens et brûlent les maisons, et les gens ne peuvent pas rester ».

Face à cette brutalité, elle n'a eu d'autre choix que de fuir avec son mari et ses enfants vers la région de Cox's Bazar, avec tous les risques que comporte un tel voyage. Elle a dit :

> « lorsque nous sommes montés à bord du bateau, nous avions peur car il prenait l'eau. J'avais peur qu'il coule. Les gens pleuraient ».

Son mari a été porté disparu alors qu'ils fuyaient. « Je ne sais pas s'il est mort ou vivant », a-t-elle dit.

Elle et ses enfants ont pu finalement se mettre en sûreté, et je rends hommage au Bangladesh de l'assistance humanitaire apportée, à elle et à tant d'autres.

Mais ce qu'a vécu cette famille s'est répété, et répété et répété au cours de ces derniers mois. Il y a à peine deux jours, une embarcation transportant des réfugiés a fait naufrage, causant la mort d'au moins quatre personnes. Cette histoire continuera de se reproduire encore et encore tant que le conflit qui pousse ces gens à partir n'est pas totalement réglé, et tant qu'on ne permettra pas à ces gens de rentrer chez eux.

Comme Filippo l'a dit à juste titre, que ce soit en Birmanie, en Syrie ou ailleurs dans le monde, le Conseil a un rôle unique à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité, qui aurait pu empêcher que cette famille et tant d'autres comme elle se voient contraintes d'abandonner leur foyer. Nous avons aussi pour responsabilité spéciale de demander des comptés à ceux qui ne respectent pas le droit international humanitaire ou le droit des réfugiés et à ceux qui poussent au déplacement.

Pour le dire simplement, le seul nombre de personnes dans le besoin aujourd'hui nous indique que ce que nous faisons ne marche pas. Les réfugiés restent de plus en plus longtemps déplacés, souvent dans la pauvreté, avec de moins en moins d'espoir de rentrer chez eux. Une nouvelle approche mondiale est aujourd'hui nécessaire pour remédier aux crises qui perdurent, et une réponse plus globale est nécessaire pour aider le nombre croissant de personnes actuellement déplacées.

Voilà pourquoi le Royaume-Uni appuie énergiquement les objectifs du cadre d'action global pour les réfugiés, qui est centré sur des solutions viables à long terme. Cela permettra d'autonomiser les réfugiés et d'alléger les pressions connexes sur des pays comme le Kenya, l'Ouganda ou le Liban, qui les ont accueillis avec générosité. L'objectif du cadre est de fournir des emplois, une scolarisation et de meilleurs services aux réfugiés et aux communautés qui les accueillent, tout en coordonnant plus efficacement la réponse internationale.

Le Royaume-Uni appuie activement cette approche là où ce cadre d'action global est mis en œuvre. Nous satisfaisons sur le long terme aux besoins des réfugiés, tel que recommandé par le cadre, notamment au travers de pactes pour l'emploi afin de donner à des dizaines de milliers de réfugiés la possibilité de travailler dans des pays comme la Jordanie ou l'Éthiopie, ainsi qu'au travers de programmes et de services d'accompagnement éducatifs innovants à l'intention des réfugiés comme des communautés d'accueil.

Pour que ces approches marchent, le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) a un rôle vital à jouer pour établir le dialogue avec les gouvernements, nouer des partenariats avec d'autres acteurs, et fournir des conseils et un soutien là où c'est nécessaire. Nous nous félicitons de l'assistance pécuniaire offerte en Jordanie aux réfugiés pour leur permettre de satisfaire leurs besoins alimentaires de base. Et nous aidons la Turquie à fournir une assistance aux réfugiés et à les préparer à l'hiver qui s'annonce. Et, en réponse à la crise en Birmanie, le Conseil a aussi un rôle à jouer dans le processus de retours, en coopération avec les autorités bangladaises.

Mais pour faire tout cela et plus encore, il va sans dire que le HCR, comme toutes les autres composantes de l'ONU, doit procéder à des réformes, et je me félicite de l'engagement pris par le Haut-Commissaire,

M. Grandi, à cet égard. Le HCR joue un rôle central dans l'action à mener avec d'autres entités pour réformer le système humanitaire. Il doit continuer de travailler plus efficacement et de collaborer encore davantage avec les acteurs sur le terrain, notamment avec les partenaires de développement. Nous voulons voir davantage de transparence, d'application du principe de responsabilité aux bénéficiaires, de programmation pluriannuelle, et un renforcement continu de l'aide pécuniaire.

Face à ces besoins sans précédent, il est évident que nous ne pouvons tout simplement pas continuer de faire comme si de rien n'était. Il nous faut adopter une nouvelle approche, et nous attendons avec intérêt de travailler avec nos collègues du Conseil de sécurité, du HCR et d'ailleurs pour y arriver.

Mme Schoulgin-Nyoni (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire combien nous sommes attristés par l'attaque horrible qui a eu lieu à New York. Nous adressons nos condoléances aux familles et aux proches de toutes les victimes. Nos pensées sont avec eux.

Je voudrais aussi remercier la France pour sa présidence le mois dernier et féliciter l'Italie de son accession à la présidence du Conseil ce mois-ci, et lui souhaiter bonne chance.

Je voudrais tout d'abord remercier le Haut-Commissaire d'être venu nous faire un exposé aujourd'hui. L'action que nous menons et le travail que lui-même et son bureau effectuent sont intrinsèquement liés, car lorsque nous échouons à prévenir et ou à régler un conflit, c'est le Haut-Commissaire et le personnel du Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) qui aident les pays voisins et les partenaires humanitaires à fournir refuge et secours à ceux qui ont été forcés d'abandonner leur foyer. Dans le même temps, la manière dont la communauté internationale réagit aux déplacements transfrontières forcés a des incidences manifestes sur la paix et la sécurité internationales.

Ceux qui ont aujourd'hui besoin de l'assistance du HCR sont plus nombreux que jamais auparavant. Nous saluons le leadership continu du Haut-Commissariat et de son personnel et les remercions de donner la possibilité de se faire aux à des réfugiés qui arrivent sans rien d'autre que leur chagrin et leur peur, leur avenir volé et effacé par le conflit et le déplacement.

Le Haut-Commissaire Grandi a commencé sa présentation par la situation qui prévaut à la frontière entre le Myanmar et le Bangladesh. Comme lui, nous sommes profondément préoccupés par cette situation. Nous savons qu'il a besoin que nous l'aidions à répondre aux besoins de ceux qui se trouvent de part et d'autre de la frontière. Nous saluons les importantes contributions financières annoncées à la conférence sur le Myanmar qui a eu lieu à Genève il y a quelques semaines de cela, et nous engageons tous les États Membres à veiller à ce que lui-même et ses partenaires disposent des ressources dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur tâche.

Pour que les réfugiés rohingya puissent retourner chez eux, un règlement politique est essentiel. La Suède appuie pleinement la voie tracée par le Secrétaire général. Il nous faut vite remédier à la crise en mettant fin à la violence et en garantissant un accès humanitaire, tout en prenant dans le même temps des mesures pour trouver un règlement durable au conflit dans l'État rakhine, notamment en réglant la question de la citoyenneté des Rohingya. Ce n'est qu'alors que les réfugiés pourront rentrer chez eux de leur plein gré et dans des conditions dignes, et qu'ils pourront recommencer à construire leur vie en ayant totalement confiance dans l'avenir.

L'ONU doit être invitée à apporter son aide à ce processus. Le HCR a un rôle clef à jouer en matière d'assistance grâce à son expertise et à son expérience, et à sa capacité de faire respecter les règles internationales et de créer les conditions d'un retour durable.

La Suède est l'un des 26 premiers pays ayant négocié la Convention de 1951. Depuis lors, notre détermination à remédier au sort des réfugiés n'a pas diminué. Aujourd'hui, le HCR continue de bénéficier de tout notre appui politique. Le nombre croissant de personnes déplacées de force signifie que le HCR et les autres organisations humanitaires ont besoin d'une aide financière renforcée et durable. Cette aide n'est pas seulement nécessaire dans les endroits qui sont actuellement à la une de l'actualité mais aussi, comme le Haut-Commissaire nous l'a rappelé aujourd'hui, là où il y a des crises qui perdurent et qui risquent d'être oubliées, comme en République démocratique du Congo.

Nous encourageons tous les membres du Conseil à maintenir et à accroître leur soutien au HCR, en particulier par le biais d'un financement souple et sans affectation particulière qui permette au HCR de répondre rapidement aux situations de crise.

Le Haut-Commissaire a fait clairement ressortir la corrélation qui existe entre le conflit et l'afflux de réfugiés. Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, l'incapacité à prévenir et à régler les conflits a souvent

pour résultat des mouvements massifs de réfugiés, ce qui entraîne des coûts humains et politiques énormes. Ces mouvements concourent souvent, à leur tour, à provoquer de l'instabilité et des conflits, engendrant ainsi des cycles de conflit et de déplacement qui se renforcent mutuellement.

La crise prolongée des réfugiés en Syrie montre clairement la nécessité d'une alerte et d'une intervention rapides pour prévenir les conflits et le déplacement forcé qui en résulte. Nous saluons les efforts que fait le HCR pour répondre aux besoins de millions de personnes déplacées du fait de la crise en Syrie.

Nous croyons comme le Secrétaire général et le Haut-Commissaire qu'il faut redoubler d'efforts pour empêcher les conflits d'éclater, les gérer et y mettre fin le cas échéant, et empêcher qu'ils reprennent une fois la paix instaurée. C'est la mission de l'ONU, et toutes les composantes de l'Organisation doivent travailler en ce sens. Le Conseil doit se montrer à la hauteur de sa responsabilité en usant de tous les outils dont il dispose pour mettre fin aux conflits et pérenniser la paix. De la sorte, nous pouvons donner aux gens la possibilité de rentrer chez eux.

Le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme sont essentiels à la protection de la vie, de la santé et de la dignité des personnes prises dans un conflit. Ils doivent être respectés à tout moment. En outre, les organisations humanitaires doivent bénéficier d'un accès humanitaire total et sans entrave aux réfugiés qui ont besoin d'assistance et de protection. La moitié des réfugiés du monde sont des enfants. Les enfants réfugiés, en particulier les mineurs non accompagnés, sont particulièrement vulnérables et devraient recevoir protection, soins de santé, éducation et prise en charge psychosociale, et se voir donner l'espoir nécessaire pour reconstruire leur avenir.

Les secours humanitaires ne peuvent être qu'une partie de la réponse au déplacement forcé. Dans le monde entier, des millions de réfugiés sont bloqués du fait de crises prolongées et vivent dans l'incertitude. Pour préserver la dignité des personnes, en particulier celle des réfugiés pris au piège de telles situations, il faut à la fois des mesures à court terme et des solutions durables sur le long terme. Nous continuons de voir des élans de générosité et de solidarité à l'égard des réfugiés, partout sur la planète. Il nous faut impérativement reconnaître le rôle des pays et des communautés qui accueillent des réfugiés en masse, et les soutenir. En travaillant de concert, la communauté internationale et les gouvernements des pays hôtes peuvent offrir aux réfugiés l'autonomie, ainsi que les moyens de subvenir à leurs besoins, tout en facilitant le développement des communautés d'accueil. Cela peut également aider à tirer le meilleur parti de la contribution positive que les réfugiés apportent à ces communautés. Nous nous réjouissons aussi du partenariat important que le HCR a noué avec la Banque mondiale dans ce domaine.

À la faveur d'une collaboration étroite, le système des Nations Unies est à même de faire en sorte que les réfugiés ne soient pas laissés de côté dans les processus de développement. Nous appuyons fermement le rôle de coordination joué par le HCR, en faisant fond sur le Cadre d'action global pour les réfugiés, dans la conclusion d'un accord sur le pacte mondial pour les réfugiés, qui doit être adopté l'an prochain. Le nouveau pacte mondial constituera un cadre important pour les interventions globales face aux déplacements à grande échelle et prolongés.

Pour terminer, je tiens à remercier le Haut-Commissaire Grandi, une fois encore, pour son exposé. Compte tenu des liens manifestes qui existent entre notre travail et le sien, nous encourageons le Haut-Commissaire à revenir plus souvent au Conseil et à nous alerter lorsqu'il estime qu'une action ou un appui précoce est nécessaire de la part du Conseil. Nous aimerions également l'entendre nous présenter un nouveau bilan de la situation et tenir avec lui un autre échange général au cours de l'année 2018.

M. Delattre (France) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter personnellement, Monsieur le Président, et de souhaiter un plein succès à l'Italie pour sa présidence au Conseil de sécurité. Je vous remercie également de l'appréciation élogieuse que vous avez portée sur la présidence française et vous assure du plein et entier soutien de la France.

Je voudrais également remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, pour son intervention importante, et rendre hommage plus largement au travail remarquable et à l'engagement exemplaire du Haut-Commissaire et des équipes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Pour reprendre les mots du Président de la République, M. Emmanuel Macron, le HCR est pour la France « le gardien de la référence ». C'est une boussole qui doit guider notre action, et la France sera toujours à ses côtés pour que puisse être garantie aux réfugiés la protection dont ils ont besoin

et qui répond à notre obligation morale, juridique et politique.

L'insécurité et les violations massives des droits de l'homme qui nourrissent les conflits, ainsi que l'impunité qui les accompagne, sont les premières causes de déplacements de populations, qui, à leur tour, déstabilisent les États. Il revient donc bien au Conseil de sécurité d'y remédier dans le cadre de son mandat de gardien de la paix et de la sécurité internationale. Je veux rappeler aussi que le transfert forcé de populations est susceptible de constituer un crime contre l'humanité au sens du Statut de Rome, et le Conseil de sécurité a la responsabilité de prévenir de tels crimes.

Comme l'a rappelé le Haut-Commissaire, il n'y a jamais eu autant de réfugiés dans le monde qu'en 2017 : plus de 66 millions de personnes au total et plus de 10 millions d'apatrides. Je souhaiterais revenir sur plusieurs situations qu'il a citées et qui nous préoccupent tout particulièrement.

Je souhaiterais d'abord exprimer nos très vives préoccupations concernant la situation humanitaire des réfugiés, majoritairement rohingya, qui ont fui et continuent de fuir la Birmanie. La France n'a cessé de condamner les attaques perpétrées, depuis le 25 août dernier, contre la population civile dans l'État de l'Arakan. Ce nettoyage ethnique a déjà forcé plus de 600 000 personnes, dont la majorité sont des femmes et des enfants, à traverser la frontière pour espérer survivre, sans compter les déplacés internes, dont nous ne connaissons pas le nombre.

Pour résoudre cette crise, nous avons trois priorités en particulier, soulignées et adressées aux autorités birmanes, à l'occasion, notamment, de la réunion du Conseil que la France a organisée avec la Grande-Bretagne selon la formule Arria, autour de Kofi Annan, lors de la présidence française du Conseil le mois dernier, réunion lors de laquelle le HCR est intervenu. Dans l'immédiat, les opérations militaires de l'armée birmane doivent cesser et un accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire doit être impérativement rétabli afin de permettre, dans un second temps, le retour sûr, volontaire et durable des réfugiés rohingya dans leur pays. La clé d'une solution est là, dans le respect de ces trois exigences.

Je tiens à réaffirmer le soutien de la France au Bangladesh, qui a ouvert ses frontières et accueilli des centaines de milliers de réfugiés rohingya. La communauté internationale doit continuer à appuyer le Bangladesh dans son effort. Lors de la conférence des donateurs à Genève, le 23 octobre, la France a contribué ainsi à hauteur de près de 3 millions d'euros. Je tiens également à souligner la nécessité que le dialogue entre la Birmanie et le Bangladesh sur le retour des réfugiés associe le HCR. C'est un point essentiel sur lequel je me permets d'insister, en appui à ce que vient de dire M. Grandi.

Enfin, le retour sûr, volontaire et durable des réfugiés rohingya dépendra in fine de la prise en compte effective des causes profondes de la crise et particulièrement de la question de la citoyenneté et de l'égalité des droits pour toutes les personnes appartenant à la communauté rohingya. La France restera pleinement mobilisée, avec le Royaume-Uni et ses partenaires, pour une réponse forte du Conseil. Il est temps de traduire nos paroles en actes et, face au nettoyage ethnique qui se poursuit sous nos yeux, il y a urgence.

En Afrique, la situation en République centrafricaine est particulièrement préoccupante, avec un nombre de réfugiés centrafricains dans les pays voisins similaire au niveau que nous avons connu au plus fort de la crise en 2013. Cette situation est la conséquence de la dégradation de la situation sécuritaire observée depuis plusieurs mois dans l'est et le nord-ouest du pays en raison de la multiplication des affrontements entre groupes armés dont le seul but est de s'accaparer territoires et ressources naturelles et de discréditer les autorités centrafricaines comme la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilité en République centrafricaine (MINUSCA).

La priorité est de briser cette spirale et de recréer une dynamique positive, comme l'a souligné le Secrétaire général lors de sa récente visite en République centrafricaine. Dans ce contexte, le renouvellement à venir du mandat de la MINUSCA doit permettre d'accroître les moyens humains de la Mission et de recentrer son action autour des priorités que constituent la protection des civils, le soutien au processus politique et l'accès humanitaire.

Enfin, je souhaiterais revenir sur la situation humanitaire en Syrie, qui reste extrêmement inquiétante. Plus de 11 millions de Syriens ont été déracinés par le conflit. Quelque 6,3 millions sont déplacés à l'intérieur du pays et souffrent d'un accès humanitaire limité. La situation des déplacés dans la Ghouta orientale, dans le gouvernorat d'Edleb et au berme est particulièrement inquiétante. Par ailleurs, on le sait, 5 millions de réfugiés

ont trouvé refuge dans les pays voisins de la Syrie. Au nom de la France, je tiens ici à remercier à nouveau le Liban, la Jordanie et la Turquie, qui accueillent une grande majorité de ces réfugiés.

L'accueil des réfugiés est non seulement un devoir moral mais aussi une obligation au regard de nos engagements internationaux. Pour faire face à ces défis nous avons un impératif : assurer des voies légales et sûres pour les personnes en besoin de protection, en particulier en renforçant la lutte contre les trafiquants et les passeurs. C'est dans cet esprit que la France a mis en place dès le mois dernier les premières missions de protection en vue de la réinstallation de réfugiés en Europe dans le cadre du plan d'action pour la Méditerranée centrale, défini en août avec nos partenaires.

L'accueil des réfugiés est aussi une exigence de solidarité à l'égard des pays voisins des zones de conflit, qui sont en première ligne face à ces déplacements de grande ampleur, qu'il s'agisse des pays voisins de la Syrie, des pays du bassin du Lac Tchad, de la Corne de l'Afrique ou plus récemment du Bangladesh. Pour soutenir leurs efforts, la France a décidé d'augmenter de 10 millions d'euros son soutien financier au Haut-Commissariat pour les réfugiés et à l'Organisation internationale pour les migrations, afin de soutenir ces États au Proche-Orient et en Afrique. Cette solidarité implique aussi un partage des responsabilités. C'est la raison pour laquelle la France a pris l'engagement de réinstaller 10 000 réfugiés depuis la Turquie, le Liban, la Jordanie, mais aussi le Niger et le Tchad, à l'horizon 2019.

Comme l'a souligné à juste titre le Haut-Commissaire Grandi, seule une approche globale permettra de répondre efficacement et durablement au défi posé par l'augmentation des déplacements forcés. Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière pour contribuer à définir et à mettre en œuvre cette approche nouvelle. M. Grandi peut être assuré de l'engagement résolument de la France en ce sens et à ses côtés.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier M. Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de son exposé. Nous nous félicitons de sa présence parmi nous ce matin. Les États-Unis continuent d'appuyer fermement le mandat du Haut-Commissaire et le travail de son bureau, qui est plus indispensable que jamais.

Avec des crises nouvelles et prolongées qui ont fait plus de 65 millions de déplacés de force dans le monde – dont plus de 22 millions de réfugiés – les enjeux de ce défi mondial ne sauraient être plus grands ni plus manifestes. Le Conseil a un rôle vital à jouer dans la réduction des dysfonctionnements politiques profonds et des conflits qui sont à l'origine des déplacements massifs et provoquent des besoins humanitaires prolongés.

Lorsque nous agissons conformément à notre mandat et de manière cohérente, nous obtenons des résultats. C'est pourquoi il est impératif que nous nous efforcions davantage de remplir notre mandat et que nous œuvrions pour prévenir et atténuer les conflits, notamment en donnant effet aux décisions que nous prenons dans cette salle. Pour ce faire, il est important que nous entendions des exposés tel celui du Haut-Commissaire aujourd'hui afin de nous rappeler la nature critique, l'impact réel et la dimension humaine des crises qui surviennent dans le monde entier. Comme nous l'a décrit aujourd'hui le Haut-Commissaire, plusieurs situations à travers le monde illustrent clairement la nécessité d'une action plus énergique pour régler ces problèmes.

En Birmanie, rien que depuis la fin du mois d'août, plus de 603 000 Rohingya ont fui vers le Bangladesh voisin pour échapper à l'insécurité croissante et aux violations des droits de l'homme que les forces de sécurité sont soupçonnées d'avoir commises. Un nombre inconnu mais probablement tout aussi élevé de Rohingya sont déplacés à l'intérieur de la Birmanie après que leurs villages ont été incendiés ou qu'ils ont été forcés de quitter leurs maisons. Bien que les violences signalées aient diminué, l'insécurité persistante et la crainte de nouvelles violences menacent de pousser d'autres Rohingya à fuir vers les pays voisins.

Le Gouvernement bangladais a fait face de manière extraordinaire, accueillant les personnes déplacées et leur fournissant provisoirement un lieu sûr où se réfugier, mais indéniablement, cela pèse lourdement sur les ressources du Bangladesh et, bien sûr, nombreux sont les Rohingya qui veulent tout simplement pouvoir rentrer chez eux, en Birmanie, en toute sécurité. Nous nous félicitons de l'engagement pris par Aung San Suu Kyi, Conseillère pour l'État birmane, que les réfugiés pourront rentrer chez eux. Nous encourageons les Gouvernements birman et bangladais à collaborer étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) tout au long de ce processus et à lui permettre, ainsi qu'aux autres organisations de secours, un accès total aux populations déplacées.

Au Soudan du Sud, nous voyons le coût humain de l'incapacité d'un gouvernement à honorer ses obligations les plus fondamentales envers ses citoyens. Plus de 2 millions de Sud-Soudanais ont fui vers l'Ouganda, le Soudan, l'Éthiopie, le Kenya et d'autres pays. Les réfugiés ont trouvé sécurité et protection dans ces pays voisins, mais les ressources des communautés hôtes et des Gouvernements concernés sont limitées. À l'intérieur même du Soudan du Sud, on compte en plus 1,9 million de personnes déplacées, confrontées à l'insécurité alimentaire et à la menace de famine.

En République démocratique du Congo, près de 4 millions de personnes sont maintenant déplacées à l'intérieur du pays. Beaucoup d'entre elles sont en situation de déplacement prolongé en raison de la persistance du conflit, de l'accès limité aux moyens de subsistance et aux services de base, et de l'absence de volonté politique de la part du Gouvernement de régler le problème du conflit et du sous-développement, ce qui décourage les investissements pourtant indispensables pour ouvrir la voie à des solutions durables. L'impact dévastateur de la reprise et de l'intensification des combats dans la région du Kasaï a entraîné le déplacement de près de 1,3 million de personnes au cours de l'année écoulée, tant en République démocratique du Congo que dans les pays voisins.

Tandis que la guerre civile se poursuit en Syrie, on estime que 13,5 millions de Syriens continuent d'avoir besoin d'une aide d'urgence, dont 6,3 millions de déplacés et 5,3 millions de réfugiés. Ces chiffres sont tout simplement vertigineux. Ils représentant la moitié de la population syrienne avant le début de la guerre civile. En Syrie, le régime d'Assad a utilisé des armes chimiques contre la population civile et bombardé des villes entières, les réduisant à l'état de ruines, en violation claire et irréfutable du droit international. À cela s'ajoutent le refus scandaleux du régime syrien de permettre aux organisations humanitaires d'accéder aux populations vulnérables, le fait qu'il continue de détourner l'aide humanitaire à des fins politiques, et ses tactiques militaires qui ne font qu'aggraver toujours plus les souffrances. Ceux qui s'en sortent vivants fuient le pays, essentiellement vers les pays voisins comme la Turquie, la Jordanie et le Liban, qui jouent un rôle capital pour fournir sécurité et soutien à ces réfugiés tandis que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le régime d'Assad ont rendu les conditions de vie sur place totalement inimaginables et indescriptibles.

La propagation de l'extrémisme violent ces 10 dernières années a également provoqué une nouvelle vague de souffrances et de déplacements, caractérisée par une violence et une barbarie qui dépassent l'entendement. Boko Haram, par exemple, continue de donner à la crise humanitaire au Nigeria et dans le bassin du lac Tchad des proportions dévastatrices. Même si les récentes victoires militaires contre Boko Haram et l'EIIL en Afrique de l'Ouest ont permis à près de 1,3 million de personnes de rentrer dans leurs régions d'origine, il reste environ 2 millions de déplacés à l'intérieur du pays ou de réfugiées dans les pays voisins

En fin de compte, pour chacune de ces situations comme pour d'autres à travers le monde, trouver une solution durable au conflit politique et au problème du développement qui les sous-tendent est absolument indispensable si on veut mettre fin à la crise mondiale des réfugiés. Le Conseil doit donc prendre des mesures en ce sens. Nous avons également le devoir de presser les États Membres d'agir pour faire en sorte que le HCR dispose de toutes les ressources nécessaires pour répondre aux demandes croissantes auxquelles il est confronté. Compte tenu de l'ampleur de cette crise mondiale, le budget du HCR pour 2018 et de manière générale les appels humanitaires ont une fois encore battu le record de l'année précédente, ce qui traduit bien l'immensité des besoins humanitaires des personnes qui ont été déplacées de force à travers le monde. Les États-Unis ont fourni plus de 8 milliards de dollars à titre d'aide humanitaire au cours de l'exercice budgétaire 2017 – ce qui représente un record historique – dont près de 1,5 milliard de dollars au HCR. Nous devons tous honorer nos engagements visant à accroître les contributions aux appels humanitaires et à promouvoir des solutions durables en faveur des personnes déplacées. Trop souvent, nous lançons des chiffres – 20 millions, 4 millions, 600 000 – en parlant de gens pour que ces situations soient plus tolérables. Nous parlons de chiffres au lieu de parler de gens bien réels.

Cependant, la semaine dernière dans des camps en République démocratique du Congo, l'Ambassadrice Haley a rencontré des femmes qui lui ont dit qu'elles vivaient dans une peur absolue; elles ont peur que si elles quittent le camp, elles seront violées et que si leurs enfants quittent le camp, ils seront enlevés. Personne ne devrait être obligé de vivre comme ça. Personne ne devrait être obligé de vivre ce que ces personnes vivent au quotidien.

Néanmoins, sur les photos prises lors de la visite de l'Ambassadrice Haley dans ces mêmes camps, on voit des enfants qui sourient et font un signe de la main, ce qui montre qu'ils ont encore de l'innocence, de l'espoir et de la joie alors qu'ils vivent dans un monde où des atrocités sont commises tout autour d'eux. La triste réalité est que si leur gouvernement n'agit pas et si la communauté internationale ne fait pas preuve de l'engagement nécessaire, ils connaîtront probablement le même sort que leurs parents – des pères obligés de faire la guerre et des mères vivant constamment dans un climat de peur.

Cependant, nous pouvons changer cela. Si ces enfants peuvent avoir de l'espoir dans une situation aussi tragique, nous aussi, nous pouvons avoir de l'espoir. Nous devons traduire cet espoir en mesures concrètes pour leur donner une vie meilleure. Nous le leur devons, et nous le devons aux enfants du monde entier. Nous leur devons de prendre au sérieux notre mandat en tant que membres du Conseil et de demander des comptes à ces gouvernements lorsqu'ils ne protègent pas leurs peuples. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons apporter notre contribution pour créer un avenir où ces enfants peuvent vivre, concrétiser leurs rêves et réaliser leur potentiel. Nous voulons que ces enfants sachent que nous entendons leurs voix, que nous sommes à leurs côtés et que nous agirons dans leur intérêt.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous joignons aux autres orateurs pour souhaiter plein succès à la présidence italienne et exprimer notre gratitude à la délégation française.

Nous saluons la présence du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le remercions de son exposé.

L'assistance aux réfugiés et aux apatrides est aujourd'hui un élément clef des efforts déployés pour maintenir la stabilité internationale. Nous saluons les efforts déployés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour renforcer l'efficacité du régime de protection internationale. Nous saluons le rôle de premier plan que le HCR joue dans la rédaction d'un pacte mondial sur les réfugiés et l'introduction de toute une série de mesures connexes. Nous estimons que ces mesures permettront d'améliorer sensiblement la situation des réfugiés si les membres de la communauté internationale conjuguent leurs efforts.

La situation actuelle des réfugiés résulte en grande partie de l'ingérence dans les affaires intérieures des États, surtout au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Nous sommes d'avis que ceux qui ont pris une part active à cette ingérence doivent assumer la responsabilité principale de fournir une assistance aux victimes de ces politiques, à savoir les réfugiés et les victimes de la migration forcée. C'est l'instauration d'une paix durable en Syrie, en Libye et dans d'autres pays déchirés par les conflits qui contribuera le plus à alléger les souffrances des réfugiés. Il faut également poursuivre la lutte contre le terrorisme. Il est essentiel de fournir une assistance aux pays d'accueil et aux pays d'origine, notamment en vue de créer les conditions propices au retour volontaire des réfugiés et pour assurer leur réinsertion dans la société.

Nous espérons que l'expérience et le professionnalisme du HCR nous permettront de faire des progrès rapides en ce qui concerne la situation des réfugiés du Myanmar qui, grâce aux efforts constants et soutenus du Bangladesh, ont été accueillis chaleureusement.

Le défi urgent qui subsiste consiste à faire en sorte que les réfugiés ne fassent pas l'objet de manipulations politiques de la part des forces qui incitent à la haine ethnique et religieuse. Il importe également de poursuivre les efforts pour que les terroristes ne s'infiltrent pas parmi les réfugiés et pour que les camps de réfugiés ne soient pas utilisés pour le recrutement et l'entraînement des militants.

Notre pays s'efforce de faciliter les efforts internationaux visant à aider les réfugiés. Nous sommes un donateur au HCR, et nous accueillons et assistons un grand nombre de réfugiés et de victimes de la migration forcée en provenance de divers pays. En outre, nous fournissons une aide humanitaire importante aux niveaux bilatéral et multilatéral. Nous espérons que le HCR facilitera activement ce processus en prenant des mesures permettant de créer des conditions propices au retour des réfugiés dans leurs foyers en Syrie.

Le territoire russe accueille actuellement plus d'un million d'Ukrainiens fuyant les zones de conflit, à qui nous garantissons les conditions d'une vie décente. Nous sommes en contact permanent avec le HCR au sujet de cette question. Nous versons régulièrement des contributions volontaires pour financer les opérations du HCR en Ukraine et nous fournissons une aide humanitaire importante aux victimes dans le sud-est de l'Ukraine. Nous remercions le HCR de ses efforts visant à attirer l'attention de la communauté internationale sur cette question et nous demandons que l'on continue de fournir des informations objectives sur les conséquences

humanitaires de la crise ukrainienne afin de faciliter la réintégration des réfugiés rapatriés et des personnes déplacées dans le sud-est de l'Ukraine.

Pour terminer, je voudrais saluer de nouveau l'action du HCR, qui sert souvent de bouée de sauvetage à des millions de personnes forcées de fuir leur foyer.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine condamne l'attentat terroriste qui a frappé New York et présente ses condoléances aux victimes.

Nous saluons les efforts de la présidence française et nous félicitons l'Italie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité.

La Chine remercie l'Italie d'avoir convoqué la présente séance et salue la présence du Sous-Secrétaire d'État italien aux affaires étrangères, M. Vincenzo Amendola, qui est venu à New York pour présider cette réunion. Nous remercions par ailleurs le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé.

La situation des réfugiés dans le monde continue de se détériorer. Le nombre des personnes déplacées du fait des conflits armés et des catastrophes naturelles continue également d'augmenter. Le problème des réfugiés est complexe et a plusieurs causes, il a acquis un caractère durable et hybride. Des facteurs tels que le terrorisme, les troubles dans différentes régions et les flux mixtes de réfugiés et de migrants ne font que rendre encore plus difficile la tâche de protection des réfugiés.

Durant l'année écoulée, sous la direction de M. Grandi, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a activement promu des réformes internes, renforcé la coordination et amélioré les capacités d'intervention dans les situations d'urgence, ce qui lui a permis d'apporter une contribution importante à la protection du bien-être des réfugiés et de faire face aux crises de réfugiés. La Chine salue tous ces efforts et encourage le HCR à continuer de jouer un rôle actif à cet égard.

Face à la situation complexe des réfugiés et aux défis qui y sont liés, la communauté internationale doit continuer à renforcer la coopération internationale et œuvrer de concert pour régler le problème mondial des réfugiés sur la base du respect mutuel et dans le cadre du droit international, notamment la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés relative au statut des réfugiés et son Protocole de 1967. Pour régler le problème des réfugiés, nous devons nous attaquer à la fois à ses symptômes et à ses causes profondes, accroître l'appui et l'assistance aux pays et aux communautés hôtes et éliminer la discrimination et les préjugés vis-à-vis des réfugiés. Nous devons également tout mettre en œuvre pour éliminer les causes profondes du problème des réfugiés grâce au règlement pacifique des différends par le dialogue, à l'augmentation de l'aide au développement aux pays ayant besoin d'assistance, à la création des conditions propices au retour des réfugiés dans leurs foyers et à la promotion du développement durable dans les pays d'origine.

Lorsqu'il s'agit de traiter les questions relatives aux réfugiés, la communauté internationale doit respecter les principes d'objectivité et de neutralité, éviter toute ingérence dans les affaires intérieures des pays concernés et éviter la politisation et l'abus des mécanismes internationaux de protection des réfugiés.

La Chine coopère depuis longtemps avec le HCR. En juin, le Haut-Commissaire Grandi a effectué en Chine une visite fructueuse, au cours de laquelle les deux parties sont parvenues à un consensus ferme sur le renforcement de nos liens de coopération. Conformément aux conclusions du Forum pour la coopération internationale « une Ceinture, une Route », qui s'est tenu au mois de mai, la Chine entend collaborer avec les organisations internationales compétentes dans un effort conjoint pour mettre en œuvre une série de projets de coopération internationale au profit des pays situés le long de la Ceinture économique de la Route de la soie, notamment en fournissant à ces pays des vivres, des tentes, des bâtiments préfabriqués et autres articles d'aide aux réfugiés; en mettant en place des bourses pour réfugiés; et en finançant la participation d'athlètes réfugiés aux compétitions internationales et régionales.

Durant la série de pourparlers des dirigeants organisée dans le cadre du Forum, le Ministère chinois du commerce a également signé un accord de coopération avec le HCR, aux termes duquel il s'engageait à contribuer 8 millions de dollars au Haut-Commissariat au titre des crédits attribués au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud. La Chine entend mettre en œuvre sérieusement et effectivement les initiatives d'assistance susmentionnées. Elle est prête à œuvrer avec toutes les parties en prenant une part active aux négociations intergouvernementales sur un pacte mondial sur les réfugiés, qui doivent commencer l'an prochain, afin de contribuer à améliorer la gouvernance mondiale des réfugiés.

Le problème de l'État rakhine, au Myanmar, implique un ensemble complexe de facteurs historiques, ethniques et religieux. Nombreuses sont les différences et contradictions qui couvent de longue date. Le Gouvernement du Myanmar s'emploie désormais activement à apaiser les tensions dans l'État rakhine, et la situation sur place s'achemine vers la stabilité. Le Myanmar et le Bangladesh cherchent à présent à régler le problème de l'État rakhine par le biais de négociations et de consultations bilatérales. L'ONU et la communauté internationale doivent faire preuve de patience et apporter une aide et une coopération constructives au Myanmar en œuvrant ensemble à élaborer une solution appropriée à ce problème.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Puisque c'est là notre première séance publique sous la présidence italienne, Monsieur le Président, je tiens à féliciter votre pays de son accession à cette fonction et à vous présenter nos vœux de plein succès dans la conduite des travaux du Conseil pour ce mois.

Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de nous avoir donné une vue d'ensemble de la situation des réfugiés dans le monde et d'avoir présenté les principales difficultés et les priorités politiques et opérationnelles du Haut-Commissariat, la prévention occupant une place de choix. Nous saluons les efforts déployés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour s'attaquer aux problèmes auxquels sont confrontés les réfugiés dans différentes régions du monde. Ces initiatives sont indispensables pour traiter et régler les crises humanitaires connexes qui, malheureusement, sont toujours une triste réalité du XXIe siècle.

L'Ukraine rend hommage aux activités menées par le Haut-Commissaire à cet égard, en particulier l'adoption de ses cinq orientations stratégiques pour 2017-2021, qui doivent guider l'engagement du HCR avec les personnes relevant de sa compétence. Compte tenu de l'ampleur des conflits qui font rage dans le monde et du nombre en constante augmentation de personnes affectées, le processus de réforme du HCR et de ses capacités à relever de nouveaux défis est particulièrement salutaire. Les efforts obstinés visant à faire participer la communauté du développement international à la recherche de solutions à long terme aux crises humanitaires sont notables. Nous nous félicitons des progrès enregistrés sur cette voie, et encourageons à les poursuivre.

Les engagements historiques pris par les États Membres en septembre 2016, ici même, à New York, – l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants –, doivent culminer dans l'élaboration du Pacte mondial pour les réfugiés, qui permettra de traiter intégralement des situations de déplacement forcé et de mieux protéger toutes les personnes concernées. L'Ukraine salue les efforts considérables déployés par le HCR et et l'engagement dont il fait preuve pour apporter protection et assistance aux déplacés dans le monde entier, lesquels représentent une grande partie des personnes relevant de la compétence du HCR en vertu de son mandat.

Nous avons accueilli favorablement la visite du Haut-Commissaire en Ukraine l'an dernier, laquelle a insufflé un élan positif aux efforts visant à régler la situation des personnes déplacées dans mon pays. Du fait de l'agression russe coninue contre l'Ukraine, le nombre de déplacés dans mon pays s'établit à 1,7 millions de personnes. Toutes ont été forcées de quitter leurs foyers en Crimée et dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk suite à l'occupation militaire de ces territoires par la Fédération de Russie qui, comme nous venons de l'entendre, se fait passer pour un donateur humanitaire alors qu'en réalité, ce sont des armes lourdes, des mercenaires et des soldats de l'armée régulière qu'elle fournit dans le Donbass.

Il convient de ne pas négliger les déplacements de population de cette envergure sur le continent européen, ni d'en minimiser l'importance ou de les passer sous silence, et ces personnes méritent d'être évoquées, comme vient de le faire légitimement le Haut-Commissaire, au même titre que les réfugiés et les déplacés de Syrie, du Yémen, du Soudan du Sud, du Myanmar ou d'autres pays. Dans ce contexte, nous remercions le HCR et ses partenaires internationaux, y compris les États Membres, de leur précieuse assistance face à la crise des déplacés en Ukraine. Pour notre part, nous continuerons d'appuyer activement les activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, notamment dans mon pays.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je sais gré à la présidence italienne de mettre en lumière les souffrances des réfugiés, et je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Grandi, de son exposé très complet.

Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la plupart des pays ont décidé de protéger les réfugiés en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des

réfugiés. Toutefois, cette vision d'un monde meilleur s'est érodée au fil d'une crise humanitaire mondiale sans précédent. Il nous faut donc nous doter de solutions collectives et de dirigeants visionnaires, et mettre en place une coopération mondiale à très grande échelle. Nos objectifs premiers dans ce cadre doivent être la fin des conflits, des persécutions, du terrorisme et de l'extrémisme violent qui forcent les populations à fuir; la mise en œuvre d'accords de paix; le respect des accords de cessez-le-feu; et l'octroi d'un accès humanitaire.

Le processus d'Astana, qui complète les pourparlers de Genève visant à apaiser la situation en Syrie, en est une bonne illustration. La protection des civils doit être la responsabilité principale des États Membres qui, dans les zones de conflit, doivent bénéficier d'une aide au renforcement des capacités en matière d'état de droit, de bonne gouvernance, de réforme du secteur de la sécurité, de promotion des droits de l'homme et d'investissements dans le développement afin d'engendrer la stabilité politique, économique et sociale.

Il va donc sans dire que la protection des civils doit faire partie intégrante des mandats de toutes les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix et de toutes les missions politiques. En outre, des experts de la protection doivent être déployés stratégiquement dans toutes les unités des missions et autres mécanismes, pour travailler en étroite collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies et les gouvernements des pays hôtes, ainsi qu'avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Il faut assurer une formation à la protection des réfugiés, des femmes et des enfants. Il convient de veiller à ce que les réfugiés dans les camps aient de la nourriture et de l'eau à suffisance et ne soient soumis ni au travail forcé ni à l'exploitation ou aux atteintes sexuelles.

Il est indispensable de comprendre les causes profondes des déplacements de populations pour promouvoir le développement à long terme et renforcer le lien entre sécurité et développement en investissant dans des stratégies de réduction de la pauvreté, l'éducation, la création d'emplois et les services de base. Les comités des sanctions compétents doivent également tenir compte de critères de protection des civils, et les auteurs de violations doivent répondre de leurs actes devant la justice.

Nous appelons tous les États Membres à respecter systématiquement le droit international à chaque fois qu'ils prennent des mesures antiterroristes. Il est tout aussi essentiel d'harmoniser les différentes législations et de modifier les codes pénaux en conséquence. Par ailleurs, la lutte contre le terrorisme ne doit pas abouti au meurtre ou à l'expulsion de civils, ce qui les obligerait à fuir vers d'autres pays. Les hôpitaux, ambulances, écoles et autres infrastructures critiques de l'énergie, des transports et des communications doivent être protégés pour pouvoir desservir les populations locales. Des programmes intensifs doivent être lancés pour permettre aux réfugiés et aux déplacés de regagner leurs foyers.

S'adressant au Conseil de sécurité le mois dernier, le Secrétaire général, M. Guterres, citant des statistiques du Programme alimentaire mondial, a indiqué qu'« une augmentation de 1 % de l'insécurité alimentaire entraîne une augmentation de 2 % du nombre de réfugiés » (*S/PV.8069, p. 4*). Un conflit dans un pays met sous pression ses voisins, qui doivent fournir alimentation et services de base aux réfugiés. Cela peut conduire à une plus grande instabilité, qui affecte la sécurité de toute une région et même au-delà. Par conséquent, seule une approche régionale et sous-régionale permettrait une action concertée transfrontière. L'ampleur de la crise des réfugiés est si alarmante que la communauté internationale doit intensifier son soutien au HCR et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Des efforts décisifs devraient nous permettre de créer un solide système d'aide aux réfugiés qui offrirait l'asile à ceux dont les demandes sont légitimes et fournirait des kits de survie de base ainsi que des suppléments, y compris aux familles qui accueillent des réfugiés. Près de 84 % des réfugiés aujourd'hui sont accueillis par des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Il faut les aider.

De même, nous devons ouvrir des routes sûres pour les réfugiés et mettre en place des programmes de réinstallation. Sauver des vies doit être notre principal objectif afin que personne ne meure en traversant une frontière ou en s'enfuyant à bord d'un bateau. En sus d'investir dans les opérations de recherche et de sauvetage et d'aider les personnes en détresse, tous les pays doivent mener des enquêtes sur les bandes de trafiquants qui exploitent les réfugiés et les migrants, et les poursuivre en justice.

Nous devons également lutter contre la xénophobie, le racisme et les tensions interethniques, qui alimentent les hostilités et conduisent à l'expulsion insensée de personnes. À cet égard, le Kazakhstan peut partager les enseignements qu'il a tirés des trois conférences

annuelles des chefs traditionnels et religieux de toutes confessions qu'il a organisées. Il a également créé une assemblée du peuple kazakh, regroupant tous les groupes ethniques et toutes les confessions, y compris les jeunes, afin de promouvoir l'unité et l'harmonie sociale.

Le Kazakhstan, de concert avec ses voisins, ne ménage aucun effort pour élaborer et appliquer des politiques qui garantissent les droits de l'homme fondamentaux dans toute l'Asie centrale. Mon pays jouit depuis longtemps d'une excellente collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, telles que le HCR et l'OIM, ainsi qu'avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de la coopération islamique et d'autres. Afin de coordonner les efforts régionaux et internationaux pour faire face aux flux de réfugiés à destination, en provenance et à l'intérieur de l'Asie centrale, le Kazakhstan, en coopération avec le HCR et l'OIM, a lancé en 2011 le processus consultatif régional d'Almaty qui vise à créer des mécanismes pour surveiller les migrations irrégulières et concevoir de nouvelles politiques cohérentes, globales et différenciées. Cette initiative régionale compte actuellement sept États membres et deux observateurs de notre région. Sa portée géographique augmentera avec les flux croissants de populations dans toute la région.

Enfin, le Kazakhstan est fermement déterminé à parvenir à des résultats concrets sur la question des réfugiés avec l'ONU et d'autres États Membres, sur la base des principes fondamentaux de la dignité humaine, de la justice et de la liberté.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, la Bolivie félicite la délégation française de la conduite et de la conclusion d'un mois fructueux et productif à la présidence du Conseil de sécurité. De même, nous exprimons nos meilleurs vœux à la délégation italienne pour le mois de novembre et la remercions d'avoir pris l'initiative d'organiser la séance d'information d'aujourd'hui sur un sujet très important qui n'a pas été examiné par le Conseil depuis 2009. Nous espérons qu'à l'avenir la question des réfugiés sera traitée plus fréquemment, car elle est intrinsèquement liée à la paix et à la sécurité internationales. Nous remercions également M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de son exposé.

D'après les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et comme mentionné par M. Grandi, à la fin de 2016, du fait de la guerre, des persécutions, des conflits armés et de la violence, il y avait près de 66 millions de personnes déplacées de force à travers le monde, dont plus de 22 millions sont des réfugiés, 17 millions relèvent du mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et plus de 5 millions sont enregistrés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. L'ancien Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Stephen O'Brien, le disait, nous sommes confrontés à la plus grande crise humanitaire au monde depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le fléau de la guerre et des conflits armés contraint des milliers de personnes à quitter leur pays d'origine et leurs foyers dans l'espoir de trouver des conditions de sécurité meilleures. Elles doivent abandonner tout ce qu'elles connaissent – leur famille, leurs amis, leurs foyers – et tout ce qu'elles ont construit avec leur labeur tout au long de leur vie. Toutefois, leur martyre ne s'arrête pas là. Une fois qu'elles ont quitté leur foyer, leur situation, si elles survivent, est précaire, car elles sont souvent considérées comme un problème ou un fardeau, et sont interrogées quant à leurs motivations. Elles sont parfois même placées dans des camps et contraintes d'y rester.

Comme le Haut-Commissaire l'a indiqué, l'une des situations les plus compliquées à l'heure actuelle concerne plus d'un demi-million de Rohingya qui ont dû quitter leur foyer et chercher refuge au Bangladesh. Nous saluons et soulignons la bonne volonté du Gouvernement bangladais, qui a accueilli des milliers de réfugiés. Dans ce contexte, nous saluons également tous les pays qui reçoivent à bras ouverts toutes les personnes qui fuient le fléau de la guerre, de la violence et des conflits.

De même, nombre de réfugiés viennent de Syrie. Après des années de guerre et de conflit, beaucoup ont perdu tout espoir de pouvoir rentrer dans leur pays. Nombre d'entre eux choisissent le continent européen pour recommencer à zéro, contraints de prendre le chemin de l'exil dans les pires conditions, emportant avec eux ce qu'ils peuvent transporter et promis à une vie de pauvreté. Beaucoup ont des difficultés à obtenir un emploi décent, tant en raison de leur statut de réfugié qu'à cause des barrières culturelles ou linguistiques, de sorte que même les enfants doivent quitter l'école pour travailler et aider leur famille.

Afin de mettre fin à cette crise et d'autres, il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de la guerre, des conflits armés, du terrorisme et de la menace

de la violence, qui, dans de nombreux cas, sont le résultat de politiques interventionnistes et de changement de régime. Il s'agit de changements qui, dans la plupart des cas, ne se traduisent pas par des transitions pacifiques ou démocratiques. À cet égard, la responsabilité de tous les Membres de l'ONU consiste avant tout à reconnaître la dette historique envers les pays et les personnes qui souffrent en raison de conflits souvent déclenchés, promus et dirigés par quelques puissances militaires et économiques. C'est pourquoi nous pensons qu'en fermant leurs frontières, en construisant des murs, en criminalisant la migration et en refusant l'accès aux réfugiés, certains pays favorisent la xénophobie, la discrimination et le racisme. En outre, ces politiques servent à alimenter la rhétorique des groupes terroristes, que nous cherchons tous à combattre, ainsi que, bien entendu, l'intolérance à l'égard des différentes croyances religieuses.

À cet égard, lors de la Conférence mondiale des peuples, tenue en juin sur le thème « Pour un monde sans murs, vers une citoyenneté universelle », la Bolivie a proposé que nous travaillions ensemble au concept de citoyenneté universelle afin de lutter contre la traite d'êtres humains et réduire les obstacles qui empêchent les réfugiés de fuir la guerre et les conflits armés.

Nous appelons les pays à réfléchir et à se conformer à l'obligation conjointe de solidarité qui est la leur d'accueillir les réfugiés et de leur offrir une protection, de les aider à rechercher les moyens d'améliorer leur autonomie, de permettre leur réinstallation dans des pays tiers et de créer des conditions propices à leur retour volontaire. En ce sens, des initiatives, telles que la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, un document qui exprime la volonté politique des dirigeants du monde de sauver des vies, de protéger les droits et de partager cette responsabilité à l'échelle mondiale, jettent les bases d'un pacte mondial pouvant entraîner un changement tangible dans la façon dont nous traitons les déplacements forcés.

Nous soulignons également que la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et le Protocole de 1967 s'y rapportant constituent la pierre angulaire du système international de protection des réfugiés. Bien que depuis 1951, le régime de protection des réfugiés ait été renforcé par l'adoption d'instruments régionaux dans divers continents, il est affaibli par l'absence de mise en œuvre, ce qui réduit les chances de mettre en place un système de compréhension mutuelle et de collaboration.

De même, dans de nombreux cas, l'aide manque, en particulier en Afrique subsaharienne. Par exemple, les besoins de financements du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour mener ses travaux en République centrafricaine et au Burundi ne sont couverts qu'à hauteur de 9 % et de 11 %, respectivement. Au Soudan du Sud et dans les pays voisins, qui accueillent 2 millions de réfugiés sud-soudanais, le niveau de financement ne s'élève qu'à 31 %. De même, les ressources disponibles pour la Syrie et les pays d'accueil voisins sont d'un niveau inférieur par rapport aux fonds mobilisés l'année dernière.

Les tendances socioéconomiques mondiales indiquent que le nombre de déplacements va continuer d'augmenter au cours de la prochaine décennie, et que ceux-ci prendront des formes nouvelles et différentes. Les modes de déplacement vont être influencés par l'augmentation de la population mondiale, qui va passer des 7 milliards actuels à plus de 10 milliards en 2100, une augmentation qui touchera principalement l'Afrique et l'Asie. En conséquence, les besoins des réfugiés ne cessent d'augmenter et cela donne lieu à des situations compliquées d'épuisement des ressources dans les camps de réfugiés. C'est pourquoi les engagements pris doivent déboucher sur l'adoption de mesures concrètes par la communauté internationale, qui doit fournir une aide durable aux pays qui reçoivent un grand nombre de réfugiés.

Je voudrais, pour terminer, dire que si les États veulent apporter des solutions concrètes, ils doivent veiller à ce que les retours soient volontaires et s'effectuent au moment opportun, et ils doivent intégrer les réfugiés à leurs sociétés lorsque les conflits s'éternisent. De même, des solutions en faveur des réfugiés doivent être incorporées au Programme de développement durable à l'horizon 2030, en renforçant les engagements pour favoriser leur réinstallation, en proposant des lieux à cette fin, en tenant compte de la mobilité des réfugiés et en leur permettant de participer activement à la recherche de solutions. Tout ceci exige de faire preuve de solidarité, de coopérer et de partager la responsabilité internationale. Nous devons tous assumer la responsabilité partagée dans le contexte de cette crise.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à féliciter la délégation française de la manière dont elle a dirigé les travaux du Conseil de sécurité durant le mois d'octobre. Je souhaite également transmettre au Président et à sa délégation tous mes

vœux de réussite tout au long de leur présidence, durant laquelle ils pourront compter sur l'appui de la délégation uruguayenne.

Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, de son exposé détaillé, dans lequel il a dressé un tableau précis des situations les plus urgentes et les plus difficiles à gérer. Il est fondamental de connaître l'avis du Haut-Commissaire sur un grand nombre des conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Je conviens avec M. Grandi que cette séance d'information devrait avoir lieu au moins une fois par an.

Malheureusement, le nombre de réfugiés dans le monde a atteint un niveau historique. La majorité des 65,6 millions de personnes déplacées de force dans le monde, dont font partie les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ont fui des conflits. Ce nombre de 65,6 millions de personnes est presque 19 fois supérieur à la population de mon pays, pour donner un ordre de grandeur. Au-delà des statistiques, qui sont dévastatrices, nous devons nous faire une idée précise des conditions de vie des personnes touchées. Ce n'est pas un hasard si les pays qui comptent le plus grand nombre de réfugiés sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité : la Syrie, l'Afghanistan, la Somalie, le Soudan du Sud, le Soudan, la République centrafricaine, le Burundi et le Myanmar.

Le lien direct entre les conflits et le nombre de réfugiés au niveau mondial est donc indiscutable. Il incombe à la communauté internationale dans son ensemble, mais principalement au Conseil de sécurité, de mettre l'accent sur la prévention des conflits pour éviter que le nombre de réfugiés et de personnes déplacées ne continue d'augmenter. La prévention des conflits et l'adoption de politiques de stabilisation à long terme permettront d'endiguer l'augmentation du nombre de réfugiés et de personnes déplacées.

Durant le sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants organisé l'année dernière par l'Assemblée générale à New York, les États Membres de l'ONU ont adopté à l'unanimité la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Cette déclaration politique historique vise à améliorer la manière dont la communauté internationale gère les déplacements massifs de réfugiés et de migrants, notamment lorsque la situation de réfugié se prolonge. Nous saluons les efforts de la communauté internationale, et nous tenons également à souligner certains aspects de la politique uruguayenne en matière de réfugiés.

L'Uruguay reconnaît le droit d'asile et les droits des réfugiés dans sa loi 18-76 du 19 décembre 2006. En Uruguay, toute personne a le droit de demander asile sur le territoire national, pour préserver sa vie, son intégrité physique, morale et intellectuelle et pour protéger sa liberté et sa sécurité. De même, l'Uruguay reconnaît les principes fondamentaux du droit d'asile, à savoir le principe de non-rejet à la frontière et la confidentialité. Le premier garantit que les services migratoires ne peuvent pas refuser l'entrée sur le territoire national à une personne qui manifeste son intention de demander l'asile. Cette disposition s'applique même lorsque le demandeur d'asile ne dispose pas des papiers requis par les services migratoires et lorsque ces papiers sont manifestement des faux ou des documents falsifiés. Pour ce qui est de la confidentialité, aucune information concernant les demandeurs d'asile ou les réfugiés ne peut être publiée.

En Uruguay, tant que son cas n'est pas réglé, tout demandeur d'asile a le droit disposer d'une pièce d'identité provisoire qui lui donne les mêmes droits qu'aux résidents en situation régulière. Ceci permet aux demandeurs d'asile d'accéder aux services de santé de base, à l'éducation et de travailler légalement. Une fois reconnu le statut juridique de réfugié, ce document sera remplacé par la pièce d'identité fournie aux résidents.

Sans vouloir m'étendre sur les politiques nationales en la matière, nous estimons qu'une approche positive de la question des réfugiés permettrait à la communauté internationale de faire face à ce problème mondial. Comme le stipule la Déclaration de New York, la protection des personnes qui ont été contraintes de fuir et l'appui aux pays et aux communautés qui les accueillent sont des responsabilités internationales partagées que nous devons assumer de manière plus équitable et prévisible. Nous devons lutter contre les causes profondes des déplacements forcés, fournir une aide aux communautés d'accueil et promouvoir activement des solutions durables pour les réfugiés, en particulier lorsque leur situation se prolonge. Que ce soit à court ou moyen terme, M. Grandi peut compter sur l'engagement de l'Uruguay pour participer activement et de manière constructive à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux orateurs précédents pour féliciter l'Italie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité. Elle peut compter sur notre plein appui.

Je souhaite également faire part de notre sympathie aux victimes de l'attaque commise dans le bas de Manhattan. Cette attaque est un sombre rappel du fait que le terrorisme peut frapper partout et viser n'importe qui.

Je remercie M. Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de son exposé détaillé.

Le rôle du Conseil de sécurité est d'œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité mondiales, mais il nous est constamment rappelé que les problèmes humanitaires, notamment la question des réfugiés, doivent occuper une grande partie de l'attention du Conseil. Comme l'a illustré l'exposé de M. Grandi, la crise humanitaire est en train de s'aggraver. Il est absolument nécessaire d'améliorer la gestion du problème des réfugiés. À l'échéance d'octobre, le Japon a versé environ 150 millions de dollars au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), dont une aide d'urgence au Myanmar, au Bangladesh, au Moyen-Orient et à l'Afrique.

Pour ce qui est de la crise humanitaire en Syrie, bien que le Conseil de sécurité se mesure avec la situation dans ce pays depuis six ans, aucune amélioration substantielle n'a été enregistrée. Compte tenu de la situation critique des réfugiés en provenance de Syrie, le Japon a apporté une aide aux communautés d'accueil par l'intermédiaire de l'ONU. Le Japon a également accepté des étudiants syriens, les aidant à poursuivre leurs études au Japon. Nous estimons que de telles possibilités d'éducation offriront non seulement une voie complémentaire aux populations vulnérables, mais contribueront également à renforcer les capacités des jeunes d'aujourd'hui, qui reconstruiront la Syrie de demain. Le Japon attache de l'importance aux activités visant à alléger les souffrances endurées par le peuple syrien en raison de ce conflit de longue durée et à renforcer la résilience au sein de ses communautés.

La situation des réfugiés et des déplacés au Myanmar et au Bangladesh est une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Pour remédier à cette situation, le Japon a porté son aide d'urgence à 4 millions de dollars en septembre, en plus de la contribution de 12 millions de dollars déjà versée cette année par l'intermédiaire d'organisations internationales, dont le HCR, qui a aidé les personnes touchées par la situation actuelle.

Le Japon attache de l'importance aux efforts du HCR visant à appliquer le Cadre d'action global pour les réfugiés. Le Cadre sera un élément important du pacte mondial sur les réfugiés, qui sera adopté l'année prochaine. Nous voyons le Cadre comme une initiative qui est conforme au lien entre action humanitaire et développement, que le Japon appuie fermement. Sur la base de cette idée, le Japon a mené des projets dans les domaines de l'aide humanitaire et de la coopération au service du développement, en collaboration avec divers acteurs, notamment le HCR, dans des pays comme l'Ouganda, l'Iraq et la Turquie. Dans le même temps, nous portons aussi une attention accrue au Cadre dans l'optique d'ajouter un autre élément important au lien entre action humanitaire et développement : la paix, quelque chose à quoi le Japon accorde de plus en plus d'importance. Le rôle du Conseil de sécurité, de concert avec la Commission de consolidation de la paix, est essentiel pour appuyer le processus politique en faveur de la paix et pour compléter ce lien.

L'aide humanitaire d'urgence ne suffit pas à assurer des solutions durables à la question des réfugiés. Il est nécessaire de faciliter l'autosuffisance des réfugiés en ayant à l'esprit le jour où, par le jeu du processus politique, l'heure viendra pour eux de regagner leur pays d'origine ou de se réinstaller. Lorsqu'une crise humanitaire prend fin et que les réfugiés retournent dans leur pays d'origine, il est essentiel de fournir une assistance homogène, telle que la consolidation de la paix pour la reconstruction et la stabilisation, la réduction de la pauvreté et le développement économique aux fins de stabiliser la situation et de prévenir la reprise du conflit.

Le Japon continuera de travailler au sein de et en dehors du Conseil de sécurité pour garantir la paix et prévenir la reprise des conflits, qui est une cause majeure de l'afflux de réfugiés. Dans le même temps, le Japon entend poursuivre son assistance dans les domaines de l'aide humanitaire et de la coopération au service du développement, afin de garantir une collaboration efficace dans ces domaines. Le Japon tirera des enseignements de son expérience et espère travailler de concert avec la communauté internationale, en particulier grâce à une coopération plus étroite avec le HCR, afin de fournir une aide efficace.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter l'Italie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je lui souhaite plein succès.

Je voudrais également remercier M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de son exposé détaillé au Conseil. Je souhaite

également saisir cette occasion d'exprimer notre profonde gratitude pour les efforts inlassables qu'il déploie afin d'améliorer les vies de millions de réfugiés à travers le monde.

Le déplacement forcé est devenu un phénomène mondial. Des millions de personnes se déplacent chaque année, fuyant les conflits armés, l'oppression, la violence, le terrorisme, l'extrême pauvreté, l'insécurité alimentaire ou les effets néfastes des changements climatiques, des catastrophes naturelles ou d'autres facteurs. Quiconque suit cette situation aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne le Moyen-Orient et l'Afrique – à laquelle appartient l'Égypte – peut facilement en déduire que les conflits armés, l'oppression et la violence, y compris le terrorisme, sont l'une des principales raisons qui expliquent l'augmentation des flux de réfugiés dans le monde entier au cours des dernières années. Cette année seulement, plus de 2 millions de réfugiés ont quitté leur foyer en raison de crises prolongées.

La grave crise humanitaire que subit le Myanmar a entraîné le déplacement de plus de 600 000 musulmans, qui fuient la violence généralisée dont ils font l'objet. La crise syrienne reste également la crise humanitaire ayant entraîné le plus grand nombre de déplacements de civils. Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons pas oublier les souffrances prolongées, qui durent depuis des décennies, de millions de Palestiniens qui attendent encore un règlement juste du conflit, répondant à leurs aspirations légitimes à une vie meilleure.

L'Égypte estime qu'il est nécessaire d'adopter une approche globale pour s'attaquer aux causes profondes des déplacements. Cette approche comporterait des mesures dans les domaines économique, politique, culturel et humanitaire, entre autres. Nous devons mettre l'accent sur la dimension du développement et ouvrir de nouvelles voies pour accepter des réfugiés. Les solutions sécuritaires et la fermeture des frontières ne serviront l'intérêt de personne, et elles constituent une violation de la Convention relative au statut des réfugiés de 1951.

La plus grande contribution positive de l'ONU réside dans le domaine du règlement pacifique des différends et de la prévention des conflits, ainsi que dans la recherche de solutions politiques durables grâce à la diplomatie préventive. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité doit s'employer à prévenir la reprise des conflits et à s'acquitter de ses fonctions dans le domaine de la protection des civils et des conflits armés. Il convient de prêter attention aux groupes vulnérables de la population, tels que les femmes et les enfants. Le Conseil doit adopter des stratégies à long terme pour consolider la paix dans les pays touchés. L'une des principales fonctions du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans les situations d'après-conflit est de contribuer aux efforts visant à permettre le retour volontaire des réfugiés, en toute sécurité et dans la dignité, en coordination avec les États concernés.

Pour terminer, nous tenons à souligner que, sur la base de sa ferme conviction de l'importance des activités communes et de la coopération internationale pour s'attaquer aux causes profondes des crises, l'Égypte assume le fardeau d'accueillir un grand nombre de réfugiés de diverses nationalités. Nombre d'entre eux bénéficient d'un statut égal à celui des Égyptiens et jouissent de l'accès à l'éducation, à la santé, au logement, aux produits de base et aux subventions. Nous nous félicitons de tous les efforts actuellement déployés pour élaborer le pacte mondial sur les réfugiés, d'une manière qui contribue au partage des responsabilités et au développement d'une vision unifiée et d'une position ferme pour assurer une vie digne aux réfugiés et respecter leurs droits et leur dignité humaine.

M. Seck (Sénégal) : La délégation sénégalaise voudrait commencer par s'associer à l'hommage que vous avez, Monsieur le Président, rendu aux victimes ainsi qu'aux condoléances que vous avez adressées aux familles des victimes de l'acte terroriste qui a endeuillé les peuples américain, argentin et belge.

La délégation sénégalaise voudrait, en cette première réunion publique du mois, féliciter à son tour la délégation italienne pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité, et saluer le Ministre Amendola de la présider en personne. Je voudrais également saluer la délégation française pour sa conduite remarquable de nos travaux durant le mois d'octobre.

La délégation sénégalaise se réjouit de l'initiative de la présidence italienne de consacrer la présente séance d'information à la problématique ô combien centrale des réfugiés et des déplacés internes, notamment dans les situations de conflit, une question dont l'acuité appelle de la part de la communauté internationale des actions urgentes, fortes et coordonnées pour un règlement durable.

Je voudrais aussi remercier le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, pour son exposé complet sur la situation des réfugiés dans le monde, exposé qui a jeté un éclairage cru sur nos discussions, en mettant notamment en lumière le lien

clair et la complémentarité souhaitable entre les rôles du Haut-Commissariat pour les réfugiés et du Conseil de sécurité. C'est la raison pour laquelle la délégation sénégalaise s'associe à l'appel lancé par les premiers orateurs quant à la multiplication des rencontres de ce genre : un dialogue entre d'autres organes et le Conseil de sécurité.

Le nombre scandaleusement élevé de 65,6 millions de personnes déracinées à travers le monde en 2016 nous interpelle particulièrement, ce d'autant que la quasi-totalité de ces cas est imputable à des conflits que le Conseil a la responsabilité première de résoudre ou, à défaut, de prévenir. Si l'on considère que chaque minute 20 personnes, femmes et enfants pour la plupart, deviennent déplacées ou réfugiées, on mesure combien de milliers de vies, notamment de femmes et d'enfants, vont basculer dans l'incertitude le temps que dure notre réunion d'information de ce matin.

Voilà pourquoi aux yeux de la délégation sénégalaise, à une époque où l'humanité dispose comme jamais auparavant de ressources et de capacités pour que chaque individu puisse vivre dans la dignité, il est insoutenable que la communauté internationale en soit encore à la recherche de solutions et aussi de fonds pour résoudre des crises causées principalement par l'homme, et qui donc pouvaient être évitées. C'est la raison pour laquelle le Sénégal ne cesse de rappeler que dans les situations de conflit, il est de la responsabilité de toutes les parties de respecter scrupuleusement le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et le droit des réfugiés, en fournissant protection et assistance aux civils d'abord. En effet, le cadre normatif existant fait obligation aux parties à un conflit et aux autres intervenants de ne procéder à aucun déplacement de populations civiles et de prendre des mesures appropriées pour prévenir et gérer les déplacements éventuels.

Et lorsque les gouvernements nationaux ne peuvent ou ne veulent pas assumer leur responsabilité de protection des déplacés internes et des réfugiés, les acteurs internationaux doivent agir, ceci suivant une approche à double détente, consistant, d'une part, à encourager les États et les autres entités à respecter leurs obligations de protection découlant du droit international et, d'autre part, à soutenir la génération de capacités locales et nationales permettant d'assumer ces responsabilités.

La délégation sénégalaise est d'avis que le Conseil de sécurité peut et doit user davantage des divers outils à sa disposition pour amener les parties impliquées à mieux assumer leurs obligations vis-à-vis des réfugiés et des déplacés internes. À titre d'exemple, l'aide-mémoire du Conseil de sécurité pour l'examen des questions se rapportant à la protection des civils en période de conflit armé suggère aux membres du Conseil un certain nombre d'actions relatives à la question des déplacements forcés.

Dans cette même optique, les actions internationales devraient être renforcées afin de permettre un meilleur soutien aux personnes concernées ainsi qu'aux pays et communautés d'accueil. Car la charge est de plus en plus lourde pour les pays d'accueil et de transit, qui, pour la plupart, sont des pays en développement ou à faible revenu.

Je voudrais également souligner l'importance des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales si nous voulons améliorer la prise en charge en termes d'accueil, d'insertion, de fourniture de services de base ainsi que de gestion des cas d'apatridie. Parlant justement d'apatridie, il me plaît de souligner une des recommandations fortes de la Conférence ministérielle sur l'apatridie dans l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue en février 2015, recommandation qui suggère que les déterminations de nationalité effectuées au moment de l'arrivée des réfugiés vaillent présomption et ne puissent être remises en cause par l'État d'origine que sur la base de preuves tangibles, que l'État en question a la charge d'établir. Le chiffre record de 10 millions d'apatrides enregistrés par le HCR en 2016 témoigne de la vulnérabilité des réfugiés face au risque de perte d'identité, surtout lorsque leur exil est prolongé et que l'administration de leur pays d'origine connaît des dysfonctionnements sérieux.

Le traitement de la question des réfugiés et des personnes déplacées requiert aussi des partenariats régionaux forts, et ma délégation juge utile de rappeler à cet effet la contribution de l'Afrique dans la gestion du phénomène, contribution qui s'est illustrée par l'adoption notamment de la Convention de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique. Il faut noter que le continent africain abrite à lui tout seul 30 % des 65 millions de réfugiés et de déplacés internes.

Pour assurer une meilleure protection aux personnes déplacées internes et aux réfugiés, et surtout

dans le but de réduire le plus possible ce phénomène, le Sénégal réitère son plaidoyer pour une meilleure prévention des conflits basée sur des systèmes d'alerte fiables et rigoureux, et sur la nécessité d'une franche coopération avec tous les acteurs concernés, notamment les organisations régionales et sous-régionales.

C'est dans cet esprit qu'en nous référant à la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, nous souhaitons réaffirmer l'engagement du Sénégal pour l'atteinte des objectifs fixés par le Cadre d'action global pour les réfugiés, et invitons donc la communauté internationale à ne ménager aucun effort dans ce sens pour l'adoption du pacte mondial sur les réfugiés en 2018. Car il est clair que la résolution des conflits tout comme leur prévention appelle une réelle volonté politique, si nous aspirons à un règlement durable du problème des réfugiés et des déplacés internes, y compris au retour volontaire en toute sécurité, dans la dignité et le respect de leurs droits.

Ayant à l'esprit l'importance de la phase post-conflit dans la résurgence des crises, il nous semble judicieux de prendre en compte systématiquement la promotion et la protection des droits de l'homme des réfugiés et des personnes déplacées internes dans les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix.

Pour conclure, je voudrais insister sur l'importance d'une approche globale, qui tienne dûment compte des dimensions politique, économique, sociale, environnementale et juridique de la protection des civils, et qui mette aussi l'accent sur une démarche préventive et proactive.

Ainsi, en plus de renforcer les actions en faveur de solutions politiques aux conflits, il conviendrait d'accompagner les pays en conflit dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment ceux liés à la problématique du déplacement forcé, de promouvoir aussi la culture de la justice et de la paix en renforçant l'implication des femmes dans la résolution des conflits, et de promouvoir des sociétés pacifiques et prospères.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères et à la coopération internationale de l'Italie.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Haut-Commissaire Filippo Grandi pour ses observations détaillées et remarquables et pour le travail accompli sur le terrain par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) afin d'aider toutes les personnes qui ont besoin d'une protection internationale, notamment les victimes de la traite.

Qu'il me soit également permis de remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour leurs contributions éclairantes sur une question qui appelle une réponse urgente, cohérente et collective, de même que des mesures de prévention chaque fois qu'il est possible d'en prendre. Nous ne pouvons pas fermer les yeux face à la souffrance humaine. Nous ne pouvons pas ignorer ses conséquences tragiques pour les générations futures. Par conséquent, aujourd'hui, nous lançons un appel à l'action.

Je pense que des séances d'information régulières sur cette question sont plus que bienvenues. Naturellement, l'Italie continuera d'assumer sa part, et le HCR peut compter sur le plein appui de mon pays. Du Myanmar à la Libye, et de la Somalie au Yémen, en passant par la Jordanie, l'Italie travaillera côte à côte avec le Haut-Commissariat pour apporter protection et assistance aux populations civiles, en particulier leurs couches les plus vulnérables et les personnes qui méritent une protection spéciale.

Conscients qu'il faut de plus en plus de moyens financiers pour intervenir dans des scénarios de crise multiples, nous avons décidé d'accroître le montant de nos versements et entendons demeurer l'un des principaux donateurs du HCR. Outre notre contribution volontaire annuelle au budget ordinaire, nous avons déjà approuvé d'autres projets humanitaires d'urgence. Des initiatives supplémentaires seront lancées d'ici à la fin de l'année. Les chiffres dramatiques que le Haut-Commissaire a communiqués et les nombreuses situations critiques qu'il a abordées dans son exposé montrent clairement que nous sommes face à l'une des plus graves menaces qui pèsent sur la stabilité internationale, en particulier du fait des problèmes que pose le phénomène en matière de respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de respect du droit international humanitaire.

Sur la question de la mobilité humaine, nous devons passer d'une logique d'urgence à une approche globale de long terme. Il nous faut renforcer notre aptitude à traiter les causes profondes des crises et rendre l'espoir et la dignité aux pans les plus vulnérables de la population civile, notamment les jeunes. De fait, la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée en 2016, a amélioré la façon dont la communauté internationale commence à prêter attention

et à réagir au phénomène si vaste et désordonné des réfugiés et des migrants. Nous avons besoin d'une réponse conjointe et d'une coopération accrue entre les pays d'origine, de transit et de destination.

Selon nous, le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et le pacte mondial sur les réfugiés, dont l'adoption est prévue l'an prochain, devraient représenter un pas en avant dans la prévention et sur la voie de l'élimination des causes profondes des flux de réfugiés et de migration forcée. Nous avons fait part de nos propositions, qui reposent sur trois grandes actions : investir, protéger et mettre en valeur – investir dans l'appui aux pays d'origine et de transit, protéger les réfugiés et les migrants les plus vulnérables et mettre en valeur les nombreux aspects positifs des flux migratoires.

La priorité de l'Italie consiste à promouvoir deux grands principes. Le premier réside dans le partenariat entre les pays d'origine, de transit et de destination des flux. Il est de plus en plus évident qu'il faut collaborer sur la question des migrations, non seulement pour lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux criminels associés aux mouvements migratoires, mais aussi pour s'attaquer aux causes profondes des migrations. Le deuxième grand principe, que j'ai déjà mentionné, tient à la responsabilité partagée, pour ce qui concerne à la fois la gestion des flux migratoires et la protection des migrants et des réfugiés, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, dont les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

S'agissant en particulier du pacte mondial sur les réfugiés, il est capital d'intensifier les activités de réinstallation et d'établir des voies d'admission complémentaires pour faire face à l'afflux à grande échelle de réfugiés provenant de zones de crise telles que la Syrie, la Libye, le Soudan du Sud, la Somalie, l'Afghanistan et le Myanmar.

En Libye, il est crucial d'améliorer l'accès à la protection et au soutien pour les demandeurs d'asile, les réfugiés et déplacés et les migrants vulnérables, compte tenu, d'une part, de la récente diminution très nette des arrivées en Italie par la mer depuis la Libye et, d'autre part, de la hausse potentielle du nombre de personnes restant en Libye dans des conditions dangereuses et précaires. Il importe d'accroître la présence du HCR en Libye, comme le Haut-Commissaire l'a souligné, afin d'assurer la protection des droits fondamentaux dans les camps de réfugiés.

Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle important dans la prévention et le règlement de la crise des réfugiés en promouvant et encourageant la prévention et le règlement des conflits, qui sont la cause principale des déplacements de grande envergure. Dans ce contexte, je tiens à exprimer une fois de plus l'appui de l'Italie à la méthode proposée par le Secrétaire général, qui tend à envisager la paix dans la continuité – de la prévention au maintien de la paix, du relèvement post-conflit à la réconciliation nationale inclusive et aux processus de développement durable. Le Conseil de sécurité peut jouer son rôle, y compris lorsqu'il reconduit ou élabore les mandats des missions de maintien de la paix. En effet, comme le Haut-Commissaire l'a fait observer, le maintien de la paix peut être un outil fondamental et extraordinaire pour protéger les réfugiés et les migrants et faciliter leur réinstallation.

Surtout, le Conseil doit agir avec détermination et dans un esprit d'unité pour mettre fin aux crises et aux conflits prolongés qui forcent les populations à fuir. J'ai mentionné l'ensemble de ces crises et de ces conflits prolongés. Nous, membres du Conseil de sécurité, avons la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons donc répondre aux attentes des millions de personnes qui comptent sur nous pour rétablir et consolider la paix.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Zagaynov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme je l'ai noté pendant ma déclaration, il y a en Russie plus d'un million d'Ukrainiens qui ont fui la zone de conflit, ainsi qu'un nombre équivalent de travailleurs migrants venus d'Ukraine. Dès lors, en dépit de la propagande antirusse effrénée de Kiev, ces citoyens ont trouvé refuge en Russie pour fuir la guerre ou régler leurs problèmes socioéconomiques. Voilà qui donne une idée du crédit à apporter aux litanies sur l'agression russe que nous avons malheureusement entendues aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Haut-Commissaire Grandi pour qu'il réponde aux observations qui ont été faites.

M. Grandi (*parle en anglais*) : Je serai très bref, Monsieur le Président, car vous avez déjà efficacement résumé nombre des thèmes qui sont ressortis du débat d'aujourd'hui.

Je tiens à remercier toutes les délégations, qui ont unanimement exprimé leur soutien aux réfugiés et aux travaux de mon organisation, y compris, dans certains cas, en citant des exemples très précis de l'appui fourni. Je tiens aussi à remercier le Conseil de sécurité d'avoir une fois encore admis que les problèmes relatifs aux réfugiés et aux déplacements forcés ne pouvaient être réglés que par l'action politique. J'encourage tous les membres du Conseil à rester concentrés sur cette action, de sorte que, la prochaine fois que je prendrai la parole devant eux, le nombre de 66 millions que j'ai indiqué aujourd'hui aura peut-être diminué.

Je veux rassurer tous les membres, dont beaucoup m'ont vivement encouragé à continuer d'améliorer l'efficacité de mon organisation en menant des réformes internes et en participant aux réformes que le Secrétaire général conduit plus largement pour les Nations Unies : je peux garantir que cet engagement à réformer est bien réel et déjà mis en œuvre dans la pratique.

Comme beaucoup l'ont dit ici aujourd'hui, le processus devant aboutir à la mise en place – idéalement l'an prochain – d'un pacte mondial sur les réfugiés, parallèlement à un pacte mondial pour des migrations ordonnées et sûres, sera une nouvelle occasion d'améliorer le type de travaux que nous menons et les réponses apportées à la crise des réfugiés, par l'intermédiaire du Cadre d'action global pour les réfugiés, d'après le nom qui lui a été donné l'an dernier dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

Comme je l'ai indiqué hier à l'Assemblée générale, qui est davantage l'instance pour ce type de discussion, nous appliquons ce cadre dans de nombreux pays accueillant un grand nombre de réfugiés, tels que l'Éthiopie, l'Ouganda et de nombreux pays d'Amérique centrale. Les États Membres seront informés de ce que nous apprenons de cette application et des consultations informelles que nous avons avec les États Membres dans le cadre d'un avant-projet de pacte mondial au début de l'année prochaine, lequel donnera lieu à des négociations plus formelles à Genève puis, pour finir, à New York.

J'invite donc encore une fois le Conseil – et les membres ont exprimé eux-mêmes ce désir – à soutenir ce processus important, grâce auquel nous avons réellement l'occasion d'élargir la gamme des acteurs qui participent à l'action en faveur des réfugiés, en particulier les acteurs du développement et le secteur privé, mais aussi d'améliorer l'efficacité de ces interventions et de donner une impulsion à la recherche de solutions au problème des réfugiés.

J'observe que de nombreux membres du Conseil ont soulevé, à juste titre, la question de la gravité de la crise des réfugiés qui touche actuellement le Bangladesh, avec l'afflux de réfugiés en provenance du Myanmar. Je me joins moi aussi à ceux qui ont remercié le Bangladesh d'avoir gardé ses frontières ouvertes et accueilli plus de 600 000 réfugiés en l'espace de très peu de temps – deux mois. Nous ne devons pas oublier que le Bangladesh accueille déjà entre 200 000 et 300 000 réfugiés issus de vagues précédentes, et qu'il comptera bientôt près d'un million de réfugiés dans une région très surpeuplée de son territoire, dans laquelle je me suis rendu récemment.

Nous sommes, bien sûr, engagés avec d'autres acteurs humanitaires et du développement pour répondre à la crise au Bangladesh. Pour ce qui est de ma demande d'appui à l'offre que nous avons faite au Bangladesh et au Myanmar de jouer un rôle dans les discussions devant mener, je l'espère, au retour librement consenti et dans la dignité des réfugiés au Myanmar, je voudrais rappeler que cette offre a été faite dans un esprit totalement apolitique, comme c'est le cas de toutes nos actions, dans le but d'être constructif, comme l'ont mentionné plusieurs délégations, afin que les retours puissent se faire de façon plus efficace et de veiller à ce qu'ils interviennent de manière volontaire et dans le respect des principes, de sorte à avoir une légitimité internationale. Tel est le rôle que l'organisme que je dirige peut jouer le jour où cette évolution importante interviendra.

Je voudrais conclure en remerciant une nouvelle fois l'Italie et le Conseil de m'avoir invité à cette séance et en vous remerciant plus particulièrement, Monsieur le Secrétaire d'État, de l'avoir présidée. Je suis très reconnaissant du fait que plusieurs membres m'aient invité à revenir et à informer régulièrement le Conseil. Je reste disposé à le faire chaque fois que le Conseil le jugera nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grandi pour les précisions qu'il a fournies.

La séance est levée à 12 h 25.